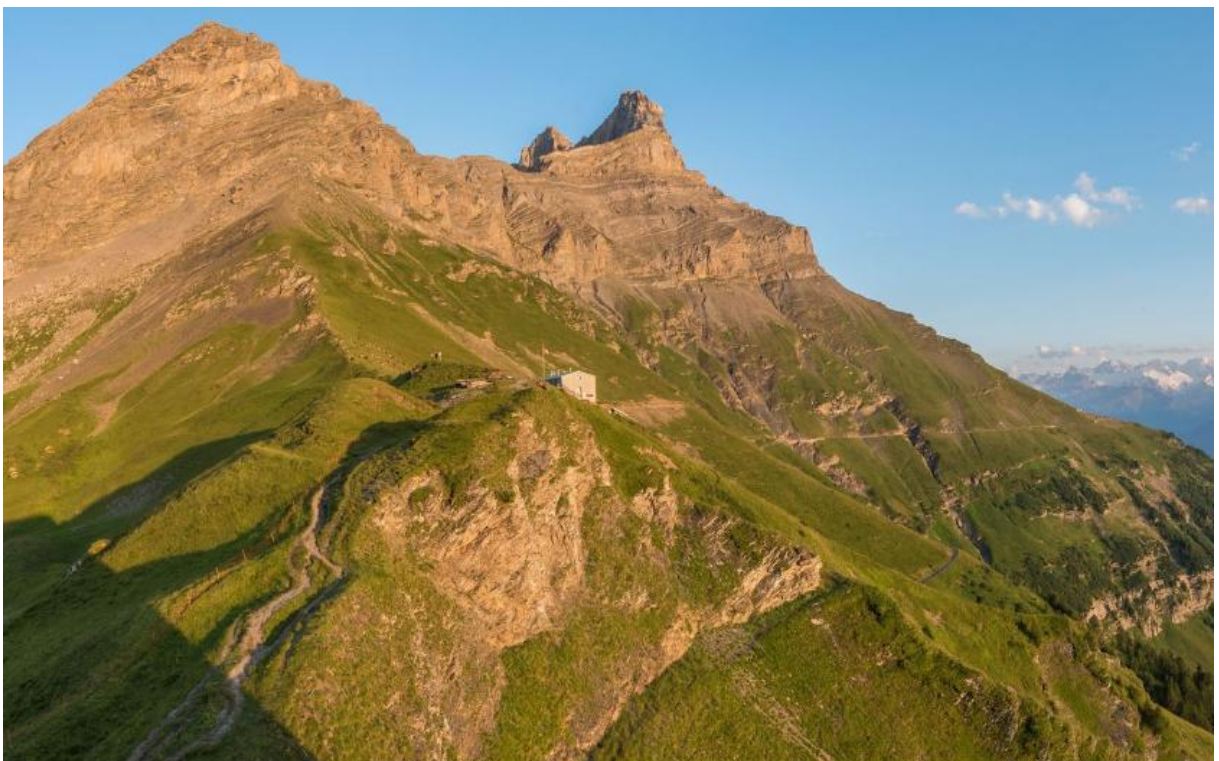


Municipalité de  
Lavey-Morcles

## **PRÉAVIS MUNICIPAL**

### **Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2025**



Lavey, le 9 février 2026

# Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>5</b>
<b>Autorités</b> .....	<b>5</b>
Conseil communal .....	5
<i>Bureau du conseil</i> .....	5
<i>Préavis 2025</i> .....	6
<i>Votations</i> .....	7
Municipalité.....	12
<i>Organisation 2025</i> .....	12
<i>Séances de la municipalité</i> .....	13
<i>Réceptions</i> .....	13
<i>Réunions des syndicis</i> .....	15
<i>Délégation de compétences</i> .....	15
<i>Collaboration régionale</i> .....	16
<i>Relations avec la Préfecture</i> .....	16
<i>Académie de police</i> .....	16
<i>Commissions de la municipalité</i> .....	16
<i>Réception – cérémonie civique</i> .....	17
<i>Réception – nouveaux habitants</i> .....	17
<i>Bourgeoisie</i> .....	17
<b>Administration</b> .....	<b>18</b>
Service du personnel .....	18
<i>Effectif en 2025</i> .....	18
<i>L'administration générale en quelques chiffres</i> .....	19
<b>Affaires culturelles et loisirs</b> .....	<b>19</b>
Tourisme .....	21
<i>Taxe de séjour</i> .....	21
<i>Taxe sur les divertissements</i> .....	21
<b>FINANCES</b> .....	<b>22</b>
Marge d'autofinancement .....	25
Bénéfice .....	25
Liquidités.....	26
Endettement.....	26
Endettement par habitant .....	27
Investissements et ouvrages réalisés de 2021 à 2025 .....	27
Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) .....	29
Liste des titres et papiers-valeurs .....	31
<b>DOMAINES ET BÂTIMENTS</b> .....	<b>32</b>
<b>Forêts</b> .....	<b>32</b>
<i>Dégâts aux forêts</i> .....	32
<i>Marché des bois</i> .....	33
<i>Exploitation en 2025</i> .....	33
<i>Sylviculture et plantations</i> .....	33
<i>Subventions</i> .....	33
<i>LPrPNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)</i> .....	33
<i>Gestion des forêts de Lavey-Morcles</i> .....	34
<i>Synthèse financière des travaux forestiers</i> .....	34
Chalets .....	34
Cours d'eau .....	35
Bâtiments.....	36

Ancien Stand .....	36
Collège .....	36
Salle polyvalente .....	36
Maison de commune.....	36
Vignes .....	36
Visites de la Confrérie des Vignerons .....	36
<b>TRAVAUX .....</b>	<b>37</b>
Police des constructions .....	37
<i>Synthèse des constructions :</i> .....	37
Aménagement du territoire.....	38
Routes.....	38
Parcs, promenades et cimetière .....	40
Ordures ménagères et décharges.....	41
<i>Frais et recettes pour l'année 2025 (ordures ménagères et déchetterie) .....</i>	<i>41</i>
<i>Évolution des coûts et des recettes .....</i>	<i>42</i>
<i>Taxe sur les ordures ménagères.....</i>	<i>43</i>
<i>Ordures ménagères.....</i>	<i>43</i>
<i>Évolution des quantités acheminées à la SATOM .....</i>	<i>43</i>
<i>Récupération des autres déchets ménagers .....</i>	<i>43</i>
Réseau d'égouts et épuration.....	44
STEP de Lavey-Saint-Maurice SA.....	44
Débits et pluie 2025 par mois .....	45
Place de compostage .....	45
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES .....</b>	<b>46</b>
Écoles .....	46
<b>POLICE.....</b>	<b>47</b>
Police .....	47
Contrôle des habitants .....	50
<i>Situation de la commune au 31 décembre 2025.....</i>	<i>50</i>
Service du feu .....	52
<i>Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications) .....</i>	<i>52</i>
Protection Civile.....	54
L'ORPC District AIGLE.....	54
<b>SERVICE SOCIAL .....</b>	<b>55</b>
UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) .....	55
ARASAPE – District d'Aigle et Pays d'Enhaut .....	56
<i>Agence d'Assurances Sociales (AAS) .....</i>	<i>56</i>
<i>Gouvernance de l'ARASAPE .....</i>	<i>56</i>
<i>Accueil de jour des enfants (AJE) .....</i>	<i>56</i>
Noël des Aînés .....	57
<b>SERVICES INDUSTRIELS .....</b>	<b>58</b>
Service des eaux .....	58
<i>Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ) .....</i>	<i>58</i>
<i>Qualité de l'eau potable en 2025.....</i>	<i>58</i>
<i>Pollution de l'eau .....</i>	<i>60</i>
<i>Réservoir de Morcles.....</i>	<i>60</i>
Nuit des Perséides .....	60
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>61</b>
<b>DÉCISION.....</b>	<b>62</b>

# Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2025

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1er janvier 2022 ;
- du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34), état au 1er janvier 2024 ;
- du Règlement du conseil communal du 11 septembre 2015 (article 96) ;

la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2025.

## INTRODUCTION

---

C'est avec un sens aigu des responsabilités et dans un esprit de transparence que nous vous présentons le rapport de gestion pour l'année 2025. Ce document rend compte de manière détaillée des activités de l'administration communale, des principales réalisations ainsi que de la situation financière de notre collectivité au cours de l'exercice écoulé.

L'exercice 2025 se distingue par un résultat financier particulièrement positif. Les comptes bouclés au 31 décembre affichent un excédent de revenus de Fr. 520'976.73, en contraste marqué avec le déficit prévu au budget.

Cette évolution s'explique notamment par des recettes fiscales supérieures aux prévisions dans plusieurs catégories, ainsi que par des rentrées conjoncturelles favorables. Les impôts liés aux transactions immobilières et à certaines mutations patrimoniales ont notamment dépassé les attentes. Cet excédent reflète à la fois la vitalité économique de notre territoire et une gestion rigoureuse des dépenses.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs changements au sein du personnel communal. L'absence temporaire de notre boursière communale a nécessité une réorganisation du service pendant trois mois. L'ensemble de l'équipe administrative a su faire preuve d'un engagement et d'une solidarité remarquables afin d'assurer la continuité des prestations à la population. La commune se prépare par ailleurs au départ à la retraite de M. Michel Wyder, employé depuis 40 ans, prévu en février 2026.

Enfin, plusieurs dossiers structurants ont connu des avancées significatives. Le préavis relatif à la révision du Plan d'affectation communal (PACom), en préparation depuis plusieurs années, a été adopté par le Conseil communal et transmis à la Direction générale du territoire et du logement pour validation. Les travaux d'aménagement d'un trottoir le long de la Route Neuve ont débuté en fin d'année. Par ailleurs, la construction du nouveau réservoir de Morcles, rendue nécessaire à la suite d'un épisode de pollution survenu durant l'été, a été engagée.

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

## Autorités

### *Conseil communal*

#### Bureau du conseil

En 2025, le bureau du conseil communal se présentait comme suit :

#### 1<sup>er</sup> semestre

Président	M. Pierre Cattin
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Pierrick Ansermet
2 <sup>e</sup> vice-président	M. Cyril Lutz
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	M. Philippe Baudraz Mme Joelle Sarmiento
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

#### 2<sup>e</sup> semestre

Président	M. Pierre Cattin
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Pierrick Ansermet
2 <sup>e</sup> vice-président	M. Cyril Lutz
Scrutateurs	M. Christian Clerc Mme Emilie Gétaz
Scrutateurs suppléants	Mme Bakkali Bauverd Naoual Mme Joëlle Sarmiento
Secrétaire	M. Pierre-André Arnet
Huissier	M. Jean-Philippe Degoumois

## Préavis 2025

Le conseil communal a tenu 4 (5)\* séances et a traité les objets suivants :

### **3 avril**

- Accepté le préavis No 01/2025 du 21 janvier 2025 concernant la révision du plan d'affectation communal (PACom)
- Accepté le préavis No 02/2025 du 18 février 2025 concernant le projet de sécurisation contre les chutes de pierres de l'auberge de Morcles
- Accepté le préavis No 03/2025 du 17 février 2025 concernant l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la révision du plan d'alignement fixant les limites des constructions

### **19 juin**

- Accepté le préavis No 04/2025 du 12 mars 2025 concernant l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion de zones d'activités (SRGZA) du Chablais Vaudois
- Accepté le préavis No 05/2025 du 17 février 2025 concernant le Rapport de gestion et les comptes de l'année 2024
- Accepté le préavis No 06/2025 du 15 avril 2025 concernant les travaux de réfection des tuyaux de drainage sur la parcelle No 394

### **26 septembre**

- Accepté le préavis No 07/2025 du 30 juillet 2025 concernant l'adoption du volet stratégique du Plan directeur intercommunal Chablais Agglo
- Accepté le préavis No 08/2025 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026
- Accepté le préavis No 09/2025 du 28 juillet 2025 concernant le mandat d'étude pour la réfection urbanistique de la Rue Centrale

### **11 décembre**

- Refusé le préavis No 10/2025 du 6 août 2025 concernant la transformation de la salle des sociétés en salle du conseil communal
- Accepté le préavis No 11/2025 du 13 octobre 2025 concernant le projet de budget pour l'année 2026
- Accepté le préavis No 12/2025 du 16 octobre 2025 concernant l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2

*\* entre parenthèses = chiffres de l'année 2024*

## Votations

L'Assemblée de commune s'est déplacée à 3 (4) reprises afin de se prononcer sur les objets suivants :

### **9 février : votation fédérale**

#### Objets

##### **Objet 1 :**

##### **Responsabilité environnementale**

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires » ?

#### **Bulletins**

##### *Commune de Lavey-Morcles*

Électeurs inscrits	626
Bulletins rentrés	223
Blancs (-)	0
Nuls (-)	2
Valables	221
Oui	69
Non	<b>152</b>
Taux participation	35.62%

##### *Canton de Vaud*

Oui	68'441
Non	<b>110'084</b>
Taux participation	37.88%

**Refusé**

## 28 septembre : votation fédérale

### Objets

#### **Objet 1 :**

#### **Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires**

Question :

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ?

#### **Objet 2 :**

#### **Loi sur l'E-ID**

Question :

Acceptez-vous la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID, LeID) ?

<b>Bulletins</b>	<b>Objet 1</b>	<b>Objet 2</b>
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>		
Électeurs inscrits	623	623
Bulletins rentrés	278	278
Blancs (-)	8	4
Nuls (-)	0	0
Valables	270	274
Oui	105	114
Non	<b>165</b>	<b>160</b>
Taux participation	44.62%	44.62%
 <i>Canton de Vaud</i>		
Oui	76'908	<b>121'113</b>
Non	<b>135'269</b>	90'671
Taux participation	45.27%	45.26%
	<b>Refusé</b>	<b>Accepté</b>

## 28 septembre : votation cantonale

### Objets

#### Objet 1 :

##### 1. Initiative Sauvons le Mormont

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « initiative Sauvons le Mormont » ?

##### 2. Contre-projet Sauvons le Mormont

Question :

Acceptez-vous le contre-projet du Grand Conseil qui propose d'introduire un nouvel article 56a dans la Constitution du Canton de Vaud intitulé « Economie circulaire » ?

#### Objet 2 :

##### QUORUM

Question :

Acceptez-vous la modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du Canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales ?

#### Objet 2 :

##### Droits politiques des étrangères et étrangers

Question :

Acceptez-vous la modification de l'article 142 de la Constitution du Canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et les étrangers ?

Bulletins	Objet 1.1	Objet 1.2	Objet 2	Objet 3
<b>Commune de Lavey-Morcles</b>				
Électeurs inscrits	623	623	623	623
Bulletins rentrés	270	270	269	270
Blancs (-)	0	0	20	3
Nuls (-)	0	0	0	1
Valables	270	270	269	269
Oui	<b>93</b>	<b>158</b>	98	79
Non	166	96	<b>151</b>	<b>187</b>
Taux participation	43.34%	43.34%	46.10%	43.34%
<b>Canton de Vaud</b>				
Oui	80'587	<b>142'451</b>	<b>99'789</b>	89'161
Non	<b>115'617</b>	51'931	89'540	<b>114'179</b>
Taux participation	46.25%	46.25%	46.17%	46.24%
	<b>Refusé</b>	<b>Accepté</b>	<b>Accepté</b>	<b>Refusé</b>

### 30 novembre : votation fédérale

#### Objets

##### **Objet 1 :**

##### **Service citoyen**

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage » ?

##### **Objet 2 :**

##### **Pour l'avenir**

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » ?

#### **Bulletins**

##### *Commune de Lavey-Morcles*

Électeurs inscrits

**Objet 1**

**Objet 2**

632

632

Bulletins rentrés

243

243

Blancs (-)

2

3

Nuls (-)

0

1

Valables

241

239

Oui

35

52

Non

**206**

**187**

Taux participation

38.45%

38.45%

##### *Canton de Vaud*

Oui

25'593

57'545

Non

**171'662**

**138'537**

Taux participation

41.35%

41.34%

**Refusé**

**Refusé**

## 30 novembre : votation cantonale

### Objets

#### **Objet 1 :**

##### **Pour que les vaudois de l'étranger puissent élire les conseiller-ères aux Etats**

Question :

Acceptez-vous la modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que toutes les Vaudoises et tous les Vaudois de l'étranger, puissent élire les conseillères et les conseillers aux Etats ?

#### **Objet 2 :**

##### **Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement**

Question :

Acceptez-vous la modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à octroyer les droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement ?

#### **Objet 3 :**

##### **Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici**

Question :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici » ?






<b>Bulletins</b>	<b>Objet 1</b>	<b>Objet 2</b>	<b>Objet 3</b>
<i>Commune de Lavey-Morcles</i>			
Électeurs inscrits	632	632	632
Bulletins rentrés	245	245	245
Blancs (-)	0	4	2
Nuls (-)	0	0	0
Valables	245	245	245
Oui	<b>135</b>	38	62
Non	110	<b>203</b>	<b>181</b>
Taux participation	38.77%	38.77%	38.77%
 <i>Canton de Vaud</i>			
Oui	<b>123'987</b>	48'997	67'007
Non	66'804	<b>138'437</b>	<b>123'449</b>
Taux participation	42.46%	42.46%	42.46%
	<b>Accepté</b>	<b>Refusé</b>	<b>Refusé</b>

# Municipalité

## Organisation 2025

Syndic Mario Da Silva

Vice-Syndic/que Pearl Macherel (1<sup>er</sup> semestre) Olivier Chesaux (2<sup>ème</sup> semestre)

<b>Dicastère</b>	<b>Responsable</b>	<b>Remplaçant</b>
<b>Administration générale</b> Finances Ressources humaines Tourisme Voirie AGEPP	<b>Mario Da Silva</b> 	<b>Pascale Hauswirth</b>
<b>Forêts</b> Chalets Pâturages et alpages Vignes Cours d'eau et chemins Bâtiments communaux Armée – place d'armes Défense incendie	<b>Olivier Chesaux</b> 	<b>Pearl Macherel</b>
<b>Instruction publique</b> Arrondissement scolaire Parcs, promenades, cimetière Cultes Police Protection civile	<b>Pearl Macherel</b> 	<b>Johan Wyder</b>
<b>Travaux</b> Éclairage public Police des constructions Terrains - Domaines Sécurité sociale	<b>Pascale Hauswirth</b> 	<b>Mario Da Silva</b>
<b>Service des eaux</b> Routes Drainages Égouts, eaux usées Ordures ménagères STEP Signalisation routière	<b>Johan Wyder</b> 	<b>Olivier Chesaux</b>

## Séances de la municipalité

Les séances ordinaires de la municipalité se sont tenues, comme à l'accoutumée, un mardi sur deux. L'exécutif a siégé 23 fois (28). Des séances particulières ont été organisées pour recevoir les différentes commissions en charge de l'étude des préavis.

Au cours de ses délibérations, notre Autorité a étudié 12 (14) préavis. En outre l'exécutif a réalisé de nombreuses activités, telles que :

- La gestion des affaires courantes
- La préparation et la mise en œuvre du budget
- Les représentations de la commune
- La communication avec les habitants

Les municipaux se sont régulièrement réunis en comité restreint pour traiter des dossiers ne concernant que certains d'entre eux.

## Réceptions

Au cours de l'année 2025, la municipalité a participé à diverses réceptions et assemblées générales, notamment :

Chablais Région	Séance d'information publique du PA5-PDi Cérémonie signature PA5-PDi Assemblées générales Forum économique du Chablais Séance d'information intercantonale Forum transfrontalier de la mobilité Séance de la Commission Economie Présentation stratégie touristique Forum de la formation professionnelle Groupe technique Chablais Agglo Copil présidents et syndicats Chablais Agglo
Ecoles primaires Saint-Maurice - Lavey	Spectacle d'établissement
EMS Chablais	Soirée porte-ouverte
Paroisse des 2 Rives	Assemblée générale Assemblée de paroisse Fête de la paroisse
Paroisse catholique	Assemblée générale
Association Tour des Muverans	Assemblée générale
Chesaux Mécanique	Journée portes ouvertes
Satom SA	Assemblée des délégués
Radio Chablais SA	Assemblée générale
RCR publicité SA	Assemblée générale
DJES Rhône 3	Comité des communes 2025
ORPCI	Conseils intercommunaux

Entraide familiale Bex-Gryon-Lavey	Assemblée générale
STEP SA	Assemblée générale
Union des communes vaudoises	Assemblée générale
ARASAPE	Assemblée de printemps Assemblée d'automne Assemblée extraordinaire
Alkana	Inauguration des nouveaux locaux
Forces motrices de l'Avançon	Assemblée générale
Association du Chablais	Assemblée générale
AGEPP SA	Assemblée générale
SIL	Séance d'information et d'échanges
Commune d'Ormont-Dessus	Rencontres entre municipalités
Amicale Morclane	Fête Nationale
COMCO	Séance d'information
Commune d'Aigle	Réception du nouveau Préfet Revue humoristique du Chablais
Grand Conseil Vaudois	Réception du président
Tir Cantonal FVJC	Apéritif des sponsors
La Boule Agaunoise	Inauguration des terrains
Conseil d'Etat du Canton de Vaud	Cérémonie officielle du 750 anniversaire de la consécration de la Cathédrale de Lausanne
APPEL	Assemblée générale
CAS Section Monte Rosa	Assemblée générale
EMS Chablais	Assemblée générale extraordinaire
Association la Nuit Rocanne	Assemblée générale

## Réunions des syndics

M. Da Silva, syndic, a pris part aux 4 séances. Ces séances, prévues par la loi, ont lieu à tour de rôle dans l'une des communes du district. Elles facilitent la coordination et la cohérence des actions municipales en son sein. Ci-dessous, les principaux sujets portés à l'ordre du jour des différentes séances :

- Présentation du projet de la loi sur les communes par la Direction Générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
- Communications des représentants des communes auprès de diverses associations
- Présentation sur les frelons asiatiques par M. Daniel Cherix (mandaté par la direction générale de l'environnement (DGE))
- Demande d'aide aux Communes pour la lutte contre le frelon asiatique
- Présentation sur la cybersécurité par Mme Fiona Ponza de la Force cantonale d'intervention cybersécurité (CSIRT)
- Mot du nouveau Préfet du district d'Aigle
- Remplacement de Nicolas Croci Torti au sein du conseil de fondation de Plateforme Jeunesse
- Rencontre avec M. Rytz, directeur général de la Direction générale de l'environnement (DGE)
- Nomination d'un-e membre à la Commission d'estimation fiscale
- Nomination d'un-e membre représentant les communes au Conseil d'administration de Canal 9
- Projet d'un nouvel abattoir dans le Chablais

## Délégation de compétences

À chaque début de législature, un préavis propose d'octroyer à la municipalité les diverses autorisations prévues par le règlement du conseil communal et valables pour toute la durée de la législature.

Dans les faits, le conseil communal délègue à la municipalité une partie de ses compétences pour lui permettre de traiter aisément les cas urgents ou de faible importance qu'elle peut rencontrer dans sa gestion au quotidien.

Ces autorisations sont :

- Autorisation générale pour les transferts immobiliers et les servitudes
- Autorisation générale de plaider
- Autorisation fixant à Fr. 50'000.- par cas le montant que la municipalité peut engager à titre de dépenses exceptionnelles et urgentes

En 2025, la municipalité n'a pas eu recours à l'une de ces autorisations.

## Collaboration régionale

La collaboration régionale et intercommunale intervient dans les domaines suivants :

- Épuration des eaux usées, compostage et déchetterie (Saint-Maurice)
- Protection civile du District d'Aigle
- La Fugue
- Chablais Région
- Chablais Agglo
- Service de défense contre l'incendie (SDIS des Fortifications - Saint-Maurice)
- Action régionale de l'action sociale (ARASAPE - Bex)
- Service régional d'ambulances (Aigle)
- Écoles (Saint-Maurice)
- Futurostep (STEP régionale)

## Relations avec la Préfecture

Conformément à la Loi sur les communes, le pouvoir de surveillance est exercé par le Préfet. L'inspection pour cette année se déroulera le jeudi 15 janvier 2026 en présence de M. Nicolas Croci Torti, Préfet. Monsieur le Préfet vérifiera les registres, les comptes et la bonne tenue de l'administration. Cette réunion annuelle permet d'aborder des questions pouvant survenir entre le Canton et la Municipalité. La Préfecture est régulièrement sollicitée par les communes pour des précisions sur les réglementations en vigueur et leur application.

## Académie de police

Comme les années précédentes, la commune entretient d'excellentes relations avec l'Académie de police de Savatan. Malgré un contexte institutionnel en évolution, les échanges se poursuivent de manière régulière avec son directeur, le colonel Alain Bergonzoli, avec lequel la commune entretient une collaboration étroite et constructive.

À travers son action, l'Académie de police de Savatan joue un rôle central dans la formation des futurs policiers de plusieurs cantons. Elle contribue à transmettre les compétences essentielles à l'exercice du métier, tout en veillant à promouvoir des valeurs fondamentales telles que le sens des responsabilités, le respect et l'engagement au service de la collectivité.

Dans ce contexte, la cérémonie de remise des diplômes de l'École d'aspirants 1/25 se tiendra le vendredi 9 octobre 2026 dès 9h00, sur le Rocher de Savatan, en présence de l'École 1/26, des familles et des autorités.

Cette édition revêtira une dimension particulière, puisqu'elle sera marquée par l'adieu aux armes du colonel Bergonzoli, qui dirige l'Académie depuis 17 ans, ainsi que par la passation de commandement à son successeur.

Après plus de trente années consacrées au service des institutions de sécurité publique, le colonel Bergonzoli remettra la bannière de l'Académie à l'issue de cette cérémonie, marquant ainsi la fin d'un engagement remarquable au service de la formation policière.

## Commissions de la municipalité

### *Commission de police*

Mario Da Silva, président  
Pearl Macherel, membre  
Pascale Hauswirth, membre  
Alexandra Robyr, secrétaire

La commission s'est réunie 4 fois en 2025.

Elle est l'autorité compétente en matière de contraventions selon le Code de procédure pénale et trouve sa légitimité dans la loi sur les contraventions. Elle traite les contraventions aux règlements communaux, ainsi que des contraventions qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes (entre autres : amendes d'ordre de circulation contestées dans les 30 jours, stationnement sur places privées interdites par la justice de paix, infractions au Règlement de police).

Elle est également en charge des différents recours formés à la suite des contraventions infligées par nos auxiliaires de sécurité publique. Certains contrevenants ont entrepris une négociation, mais aucun recours formel n'a été déposé et aucune amende n'a été annulée, la municipalité restant sur une ligne de fermeté.

#### *Commission de la salubrité et contrôle des constructions*

Pascale Hauswirth, présidente  
Winnie Martins, service technique  
Alexandra Robyr, secrétaire

D<sup>r</sup> Pascal Piccinin (sur appel)

La Commission de la salubrité et contrôle des constructions a la charge du service de l'urbanisme, qui renseigne la population et gère les tâches suivantes :

- Vérifier la conformité des dossiers qui lui sont présentés en regard des règlements communaux et des diverses lois et directives cantonales
- Préavisier à l'intention de la municipalité
- Délivrer les permis de construire/permis d'habiter
- Assurer les visites de la Commission de salubrité

Elle peut également intervenir dans le cas d'habitation insalubre en dénonçant le propriétaire auprès des autorités compétentes.

#### Réception – cérémonie civique

Le jeudi 11 septembre 2025 a vu la réception des nouveaux citoyens nés en 2007. 12 personnes ont été conviées à cette réception et 4 d'entre elles ont répondu présentes.

#### Réception – nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants et habitantes a eu lieu le même jour que la cérémonie civique. Cette année, 14 personnes, sur un total de 60 invitations, ont répondu présentes à l'invitation et la soirée s'est déroulée dans une ambiance agréable à la buvette de la salle polyvalente. À cette occasion, les autorités communales convient les responsables des sociétés locales afin de présenter la commune et toutes les activités qu'on peut y pratiquer. 14 sociétés locales étaient présentes. Cette soirée de rencontre et de présentation a pour objectif de créer les premiers liens et de découvrir les attentes des nouveaux habitants.

#### Bourgeoisie

En 2025, 8 personnes ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de la commune de Lavey-Morcles.

## Administration

### *Service du personnel*

En 2025, le personnel de l'administration n'a pas subi de changements majeurs, malgré une année marquée par plusieurs événements significatifs. Mme Alexandra Robyr, pleinement investie dans sa fonction de secrétaire municipale qu'elle occupe depuis début 2024, a continué de gérer l'administration avec efficacité et professionnalisme. Elle a transmis à ses collègues une heureuse nouvelle durant l'été 2025 en annonçant sa grossesse.

Mme Florinda Asani, de retour de son congé maternité le 1er septembre 2025, a repris son poste de secrétaire adjointe en réduisant son taux d'activité de 100% à 60%. Parallèlement, M. Ewan Roux a quant à lui, retrouvé son poste de collaborateur administratif à 100%.

L'année 2025 de la bourse a été marquée par l'absence temporaire de Mme Anne Gribi Genet, à la suite d'un accident. Cette situation a nécessité une réorganisation provisoire des activités du service pendant trois mois. Durant cette période, Mme Julie Matthey a géré les tâches principales de la bourse, avec l'aide de Mme Alexandra Robyr. Une reprise progressive à taux réduit a ensuite été mise en place pour son retour.

Concernant le service de voirie, l'année 2025 a été marquée par l'annonce du départ à la retraite de M. Michel Wyder, prévu en février 2026, après 40 années d'engagement et de loyaux services envers la commune.

En 2025, la masse salariale brute budgétée à Fr. 624'000 a couvert les dépenses effectives de Fr. 542'176.85 en tenant compte des indemnités reçues de la part des assurances ainsi que la refacturation de salaires et charges sociales à la commune de Bex.

### Effectif en 2025

#### **À l'administration**

Alexandra Robyr (80%)	secrétaire municipale à 80%
Anne Gribi Genet (60%)	boursière communale
Julie Matthey (100%)	préposée au contrôle des habitants et aide à la bourse communale
Ewan Roux (100%)	secrétaire adjoint en remplacement collaborateur administratif (dès le 1 <sup>er</sup> septembre)
Florinda Asani (60%)	secrétaire adjointe (60% dès le 1 <sup>er</sup> septembre)

#### **Aux services extérieurs**

Michel Wyder (100%)	conciergerie et voirie
Mathieu Ravy (100%)	conciergerie et voirie
Clive Parker (100%)	conciergerie et voirie
Mme Haxhere Citaku (10%)	auxiliaire de conciergerie (école et bureau de l'administration, ménage)

Le personnel suit régulièrement des cours dispensés par le canton ou par l'union des communes vaudoises (UCV).

### L'administration générale en quelques chiffres

Un aperçu chiffré de certaines activités de l'administration communale pour l'année 2025 qui ne sont pas détaillées dans les autres sections du présent rapport est proposé ci-dessous. Il ne vise pas à refléter l'ensemble du travail accompli au quotidien, mais apporte un éclairage complémentaire sur des aspects souvent moins visibles du fonctionnement de tous les jours. À noter que le nombre de lettres indiqué correspond uniquement aux courriers sous signature municipale. Il n'inclut pas les autres communications administratives internes ou externes qui rythment l'activité des différents secteurs de l'administration communale.

- 553 (531) lettres rédigées sous signature municipale ;
- 7'666 (6'809) e-mails envoyés (détails ci-dessous) ;
- 8'621 (5'619) e-mails reçus (détails ci-dessous) ;
- 67 (62) contrats établis pour le couvert des amoureux ;
- 58 (38) contrats établis pour la salle polyvalente ;
- 15 (17) contrats établis pour le chalet de Praz-Riond ;
- 88 (57) cartes journalières CFF transmises.

Services	E-mails reçus	E-mails envoyés
Greffe	4'361 (2'321)	3'090 (2'454)
Administration générale	1'940 (1994)	2'058 (2'413)
Bourse communale	542 (636)	597 (848)
Contrôle des habitants	776 (593)	970 (933)
Service technique	1'002 (75 pour 3 mois)	951 (161)
<b>Total</b>	<b>8'621 (5'619)</b>	<b>7'666 (6'809)</b>
<b>Moyenne par jours ouvrés</b>	<b>39.18 (25.5)</b>	<b>34.85 (30.95)</b>

### Affaires culturelles et loisirs

#### Sociétés locales

Les sociétés locales organisent leurs activités avec un dynamisme qui varie selon les associations. Le calendrier porté à la connaissance de la municipalité en début d'année était le suivant :

Date	Qui	Quoi
<i>Jeudi 9 janvier</i>	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
<i>Vendredi 17 janvier</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Assemblée générale
<i>Mar. 21 au ven. 24 janvier</i>	Paroisses	Prière pour l'unité des chrétiens
<i>Samedi 25 janvier</i>	Amicale Morclane	Assemblée générale
<i>Dimanche 26 janvier</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Jeudi 30 janvier</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Dimanche 2 février</i>	Ski-Club	Sortie Ski-Club - OJ
<i>Dimanche 9 février</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Jeudi 13 février</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Dimanche 23 février</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Dimanche 2 mars</i>	Carna-Club	Carnaval
<i>Dimanche 2 mars</i>	APPEL	Carnaval – concours & cortège
<i>Lun. 3 au sam. 8 mars</i>	Ski-Club	Camp OJ

<i>Jeudi 6 mars</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Vendredi 7 mars</i>	Paroisse des 2 Rives	Journée Mondiale de la Prière, Temple
<i>Dimanche 16 mars</i>	Ski-Club	Sortie Ski-Club - raquette
<i>Dimanche 23 mars</i>	Ski-Club	Sortie OJ
<i>Jeudi 27 mars</i>	Paroisse des 2 Rives	Soupe de carême, buvette
<i>Mercredi 9 avril</i>	Paroisses	Soupe de carême
<i>Jeudi 10 avril</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Mercredi 16 avril</i>	APPEL	Activité de Pâques
<i>Dimanche 20 avril</i>	Paroisse Catholique	Pâques
<i>Samedi 26 avril</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Fête de la jeunesse
<i>Dimanche 4 mai</i>	Paroisse Catholique	Kermesse
<i>Jeudi 8 mai</i>	Paroisses	Lectio Divina œcuménique
<i>Vendredi 9 mai</i>	Cave du Courset	Portes ouvertes – dégustation – broche sanglier
<i>Dimanche 18 mai</i>	APPEL	Sortie papas enfants
<i>Vendredi 23 mai</i>	APPEL	Souper des mamans, restaurant Chez Nous
<i>Samedi 24 mai</i>	Paroisse Catholique	Assemblée générale
<i>Samedi 14 juin</i>	Association nuit Rocanne	Nuit Rocanne
<i>Samedi 14 juin</i>	APPEL	Journée Rocambolique, couvert
<i>Vendredi 27 juin</i>	Municipalité	Cinéma plein air – Praz-Riond
<i>Dimanche 29 juin</i>	Paroisse Catholique	Fête du Sacré-Cœur, église
<i>Jeudi 31 juillet</i>	Amicale Morclane	Fête Nationale, Praz-Riond
<i>Vendredi 1<sup>er</sup> août</i>	Municipalité	Fête Nationale
<i>Vendredi 29 août</i>	Municipalité	Cinéma plein air, Lavey
<i>Jeudi 11 septembre</i>	Municipalité	Réception des nouveaux habitants et jeunes citoyens
<i>Samedi 13 septembre</i>	Amicale Morclane	Sortie d'été
<i>Samedi 27 septembre</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Ramassage des déchets
<i>Sam. 4 et dim. 5 octobre</i>	Paroisse des 2 Rives	Fête de paroisse
<i>Mardi 7 octobre</i>	APPEL	Assemblée générale
<i>Samedi 11 octobre</i>	Ski-Club	Brisolée
<i>Vendredi 14 novembre</i>	Ski-Club	Assemblée générale
<i>Dimanche 30 novembre</i>	Paroisses	Feu de l'Avent, couvert du Boët
<i>Vendredi 5 décembre</i>	Paroisses	1 <sup>ère</sup> fenêtre de l'Avent, couvert
<i>Ven. 5 et sam. 6 décembre</i>	Cave du Courset	Apéro de Noël
<i>Samedi 6 décembre</i>	Jeunesse de Lavey-Morcles	Apéro vin chaud
<i>Vendredi 12 décembre</i>	Paroisses	2 <sup>e</sup> fenêtre de l'Avent, couvert
<i>Samedi 13 décembre</i>	Municipalité	Noël des Aînés
<i>Dimanche 14 décembre</i>	Paroisses	Noël des familles
<i>Vendredi 19 décembre</i>	Paroisses	3 <sup>e</sup> fenêtre de l'Avent, couvert
<i>Mercredi 24 décembre</i>	Paroisse Catholique	Messe de Noël

## Tourisme

### Taxe de séjour

Le 1er juillet 2022 entrain en vigueur la modification de la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Cette modification légale a provoqué une révision du Règlement d'application de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL).

La modification du cadre légal cantonal concerne essentiellement des activités de sous-location et les locations de courte durée (période pour laquelle l'hôte résidant n'est pas soumis à l'obligation de déclarer son arrivée à la commune, soit 90 jours), réalisées la plupart du temps par l'intermédiaire de plateformes en ligne, comme Airbnb. Les modifications ayant été acceptées par le Grand Conseil le 15 février 2022, les communes doivent désormais tenir un registre (informatisé) des loueurs.

Afin de faciliter l'encaissement des taxes de séjour, un accord a été signé entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et Airbnb. Concrètement, Airbnb encaisse directement la taxe de séjour au moment de la transaction puis verse ce montant à l'UCV, qui se charge de le redistribuer aux communes concernées.

La municipalité a décidé de rejoindre l'accord avec Airbnb proposé par l'UCV. Cet accord présente plusieurs avantages tels qu'un encaissement facilité de la taxe de séjour, le fait de n'avoir aucune démarche administrative à effectuer pour encaisser cette taxe et une potentielle augmentation des recettes affectées à des dépenses profitant à l'ensemble des touristes. Le règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires a donc été révisé en 2024 pour une entrée en vigueur dès le début de l'année 2025, portant la taxe de séjour de Fr. 1.50 à Fr. 3.-

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des taxes de séjour encaissées.

	2025		2024	
	Nbre de nuitées	Montant	Nbre de nuitées	Montant
<b>Nuitées</b>				
<b>Nbre de nuitées</b>	39'322	117'966.10	40'769	61'153.50
<b>Résidents secondaires</b>				
<b>Nbre de résidents</b>	24	5'848.-	24	5'361.35
<b>Total taxe séjour encaissée</b>		<b>123'814.10</b>		<b>66'514.85</b>

### Taxe sur les divertissements

La taxe sur les divertissements a rapporté Fr. 249'407.- en 2025 (contre Fr. 247'709.- en 2024). La taxe sur les divertissements est un apport important pour les finances communales et permet d'aider à la réalisation de nombreux projets.

# FINANCES

---

L'année 2025 a été influencée par un environnement économique exigeant. Les nouvelles mesures commerciales, notamment les tarifs douaniers, ont pesé sur l'économie globale, qui a montré ses capacités de résilience. Dans un contexte incertain, la Banque nationale suisse est poursuivie par le cycle baissier de sa politique monétaire. Le taux directeur est fixé à 0% depuis juin 2025, ce qui a notamment influencé nos rendements financiers.

Cette année comptable a également été marquée par la fin d'un modèle comptable harmonisé. Le passage au MCH2 en 2026 nécessitera certains ajustements de la part des communes vaudoises. Il s'accompagnera nécessairement d'une révision du logiciel comptable utilisé. Les personnes en charge de la comptabilité de notre administration devront intégrer de nouvelles pratiques et se conformer à de nouvelles exigences en matière de présentation des comptes. De leur côté, les personnes qui doivent consulter les comptes devront s'habituer à leur nouveau format. Ce manuel est toutefois appelé à évoluer en fonction de futures modifications légales, mais aussi à être mis à jour pour aborder de nouvelles thématiques ou apporter des précisions aux thématiques déjà traitées.

L'analyse des comptes 2025 révèle une bonne tenue qui mérite d'être soulignée, avec la constatation d'un excédent de revenus par rapport aux prévisions initialement établies. Ces très bons chiffres résultent de la combinaison de plusieurs facteurs :

- La diversification de nos rentrées financières
- La maîtrise des charges et une gestion efficiente
- Des investissements constants garants de prestations de qualité à la population
- Des bonnes compétences et un engagement constant
- Une solidité financière

Il convient toutefois de compléter ce tableau : l'aisance financière actuelle ne saurait masquer des fragilités persistantes. Au premier rang de celles-ci figure la péréquation financière, dont les rouages aléatoires constituent une source d'incertitude constante pour nos investissements futurs.

Le fait que les communes financent une part importante de dépenses dont elles ne maîtrisent ni les critères d'octroi ni l'évolution des coûts est un argument fort pour justifier une prudence en matière d'investissement.

En conclusion, si la santé actuelle de nos finances témoigne d'une gestion rigoureuse et nous permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité, elle ne doit pas nous inciter à l'imprudence. La persistance de ces charges structurelles et l'aléa des mécanismes de péréquation nous imposent de maintenir une discipline budgétaire stricte. C'est à cette seule condition que nous pourrions garantir, sur le long terme, l'équilibre nécessaire entre le maintien de prestations publiques de qualité et la préservation de notre capacité d'investissement pour les générations futures.

Le budget de l'année 2025 prévoyait :

Recettes	Fr.	5'205'369.00
Dépenses	./. Fr.	4'967'582.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>Fr.</b>	<b>237'787.00</b>
Amortissements	./. Fr.	409'876.00
Versement à la réserve	./. Fr.	186'100.00
Prélèvement à la réserve	Fr.	191'763.00
<b>Déficit</b>	<b>Fr.</b>	<b>-166'427.00</b>

Les comptes bouclés au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit :

Recettes	Fr.	5'537'196.23
Dépenses	./. Fr.	4'703'163.30
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>Fr.</b>	<b>834'032.93</b>
Amortissements	./. Fr.	393'915.67
Versement à la réserve	./. Fr.	586'381.18
Prélèvement à la réserve	Fr.	146'446.65
<b>Excédent</b>	<b>Fr.</b>	<b>182.73</b>

Les comptes de l'exercice 2025 se soldent par un excédent de produits de Fr. 182.73, en contraste avec le déficit prévu au budget, dans un contexte où la maîtrise des charges reste une priorité quotidienne.

Cet exercice financier se révèle positif, principalement en raison de recettes fiscales supérieures aux prévisions. En effet, les impôts sur le bénéfice net, ainsi que ceux sur les successions et donations ont généré des revenus plus élevés que prévu. Au total, les impôts dépassent le budget de plus de Fr. 304'900.-.

La péréquation des ressources en faveur de la commune présente un projet de boucllement de Fr. 1'736'871.66 contre un budget de Fr. 1'770'130.-

La péréquation des besoins structurels est à Fr. 84'149.- en faveur de la commune contre Fr. 87'370.- budgétés.

La compensation des charges particulières des villes affiche une facture provisoire de 573'285.- sur un budget de Fr. 592'400.-

La participation communale à la cohésion sociale de Fr. 996'991.- est en dessous des prévisions du budget de Fr. 1'019'000.-.

La participation à des charges de sécurité publique (facture policière) de Fr. 149'044.- reste stable par rapport au budget de Fr. 156'500.-.

#### Amortissements supplémentaires et fonds de réserve

Il faut relever que le résultat de Fr. 182.73 n'est pas représentatif du bon exercice 2025. En effet, ce dernier affichait un résultat de Fr. 520'978.73 après les amortissements ordinaires. La municipalité a choisi, sur recommandation de l'organe de révision, de profiter de ce résultat

pour procéder aux amortissements supplémentaires suivants et constituer des fonds de réserve :

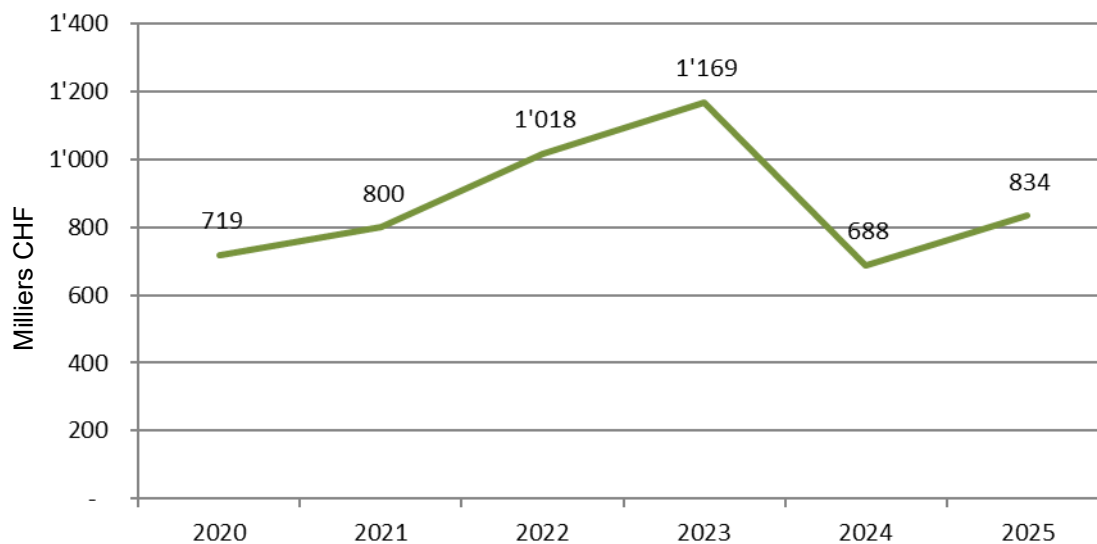
- Fr. 5.- (amortissements, y.c. adaptation des réserves autofinancées \*),
- Fr. 90'000.- (attribution à la réserve de péréquation),
- Fr. 200'000.- (attribution à la Passerelle Canal de Fuite),
- Fr. 50'000.- (attribution à la réserve pertes sur débiteurs),
- Fr. 180'791.- (attribution à la solidarité principale par principe de précaution en vue des recours en cours de la part d'autres communes à la Péréquation de l'Etat).

Le résultat des prochains exercices n'étant pas prévisible, il nous a paru avisé de procéder à ces attributions supplémentaires sur l'exercice 2025. La provision de Fr. 90'000.- enregistrée au profit du fonds de réserve pour la péréquation représente une mesure préventive destinée à couvrir d'éventuelles fluctuations futures de la gestion financière, conformément au modèle MCH2. De plus, un préfinancement a été constitué en faveur de la future Passerelle Canal de Fuite à hauteur de Fr. 200'000.-. La provision pertes sur débiteurs a été adaptée avec une attribution de Fr. 50'000.- en fonction de la situation actuelle des débiteurs. Enfin, une attribution à la Solidarité Principale a été choisie et comptabilisée par précaution en vue des recours d'autres communes contre la nouvelle péréquation de l'Etat (NPV), en cours.

\* Amortissements complémentaires :

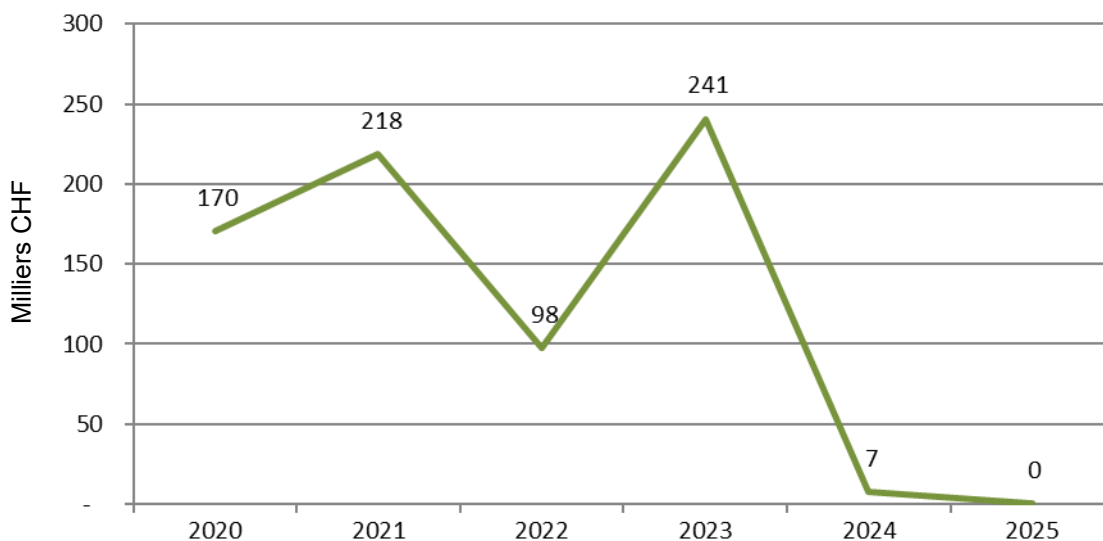
Véhicule Jeep	CHF 1.00
Epuration	CHF 1.00
Eaux	CHF 1.00
Trottoir Arsenal	CHF 1.00
Stabilisation banquettes	CHF 1.00

## Marge d'autofinancement



La charge d'amortissement comptable est passée de Fr. 439'421.41 en 2024 à Fr. 393'915.67 en 2025 grâce aux amortissements supplémentaires effectués en 2024. De plus, l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers ont sensiblement augmenté entre 2024 et 2025.

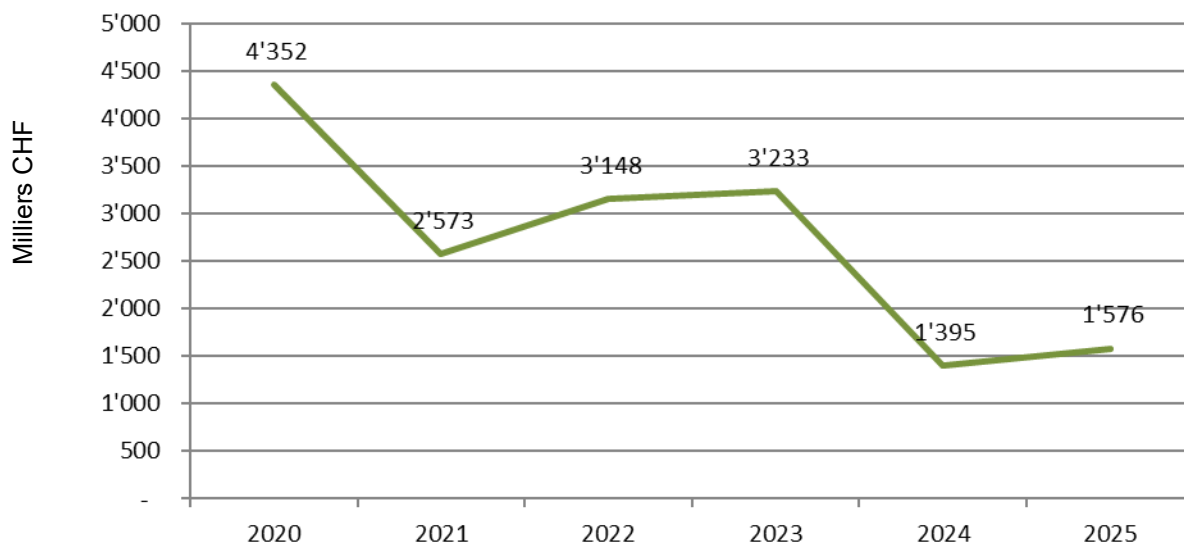
## Bénéfice



Comme mentionné ci-dessus, il faut relever que le résultat de Fr. 182.73 n'est pas représentatif du bon exercice 2025. En effet, ce dernier affichait un résultat de Fr. 520'978.73 après les amortissements ordinaires. La municipalité a choisi, sur recommandation de l'organe de révision, de profiter de ce résultat pour procéder aux amortissements supplémentaires suivants et constituer des fonds de réserve :

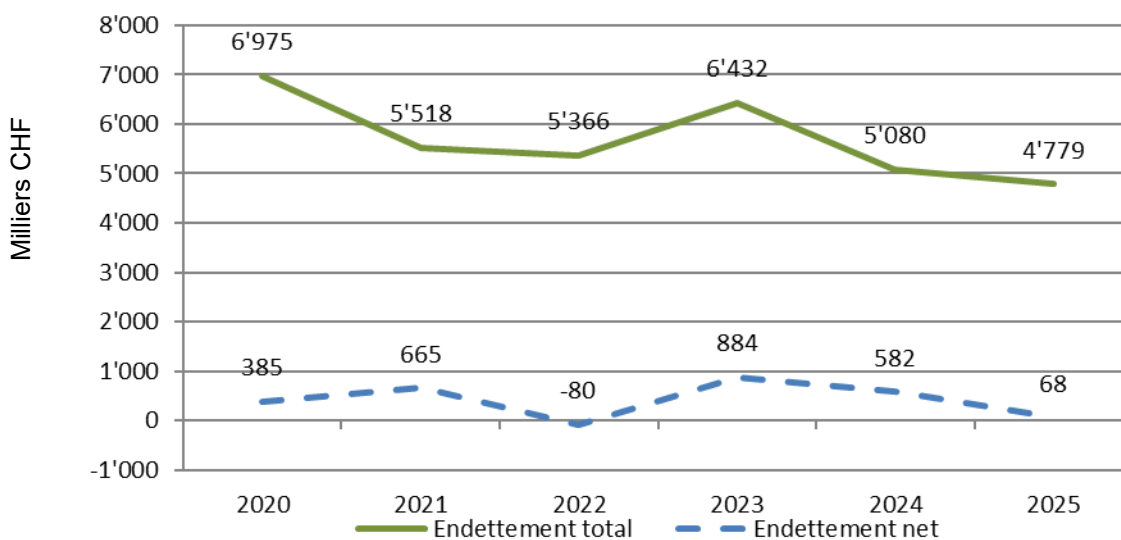
- Fr. 5.- (amortissements, y.c. adaptation des réserves autofinancées \*),
- Fr. 90'000.- (attribution à la réserve de péréquation),
- Fr. 200'000.- (attribution à la Passerelle Canal de Fuite),
- Fr. 50'000.- (attribution à la réserve pertes sur débiteurs),
- Fr. 180'791.- (attribution à la solidarité principale par principe de précaution en vue des recours en cours de la part d'autres communes à la Péréquation de l'Etat).

## Liquidités



Les dividendes versés par Holdigaz S.A., désormais dénommée HoldiNova S.A., affichent une progression significative par rapport à l'exercice 2024, avec un rendement brut par action en hausse, passant de CHF 6.– à CHF 8.–. De plus, aucun emprunt supplémentaire n'a été conclu en vue des dépenses d'investissement, ce qui implique un prélèvement sur les liquidités actuelles sans toutefois les exposer à de fortes fluctuations.

## Endettement

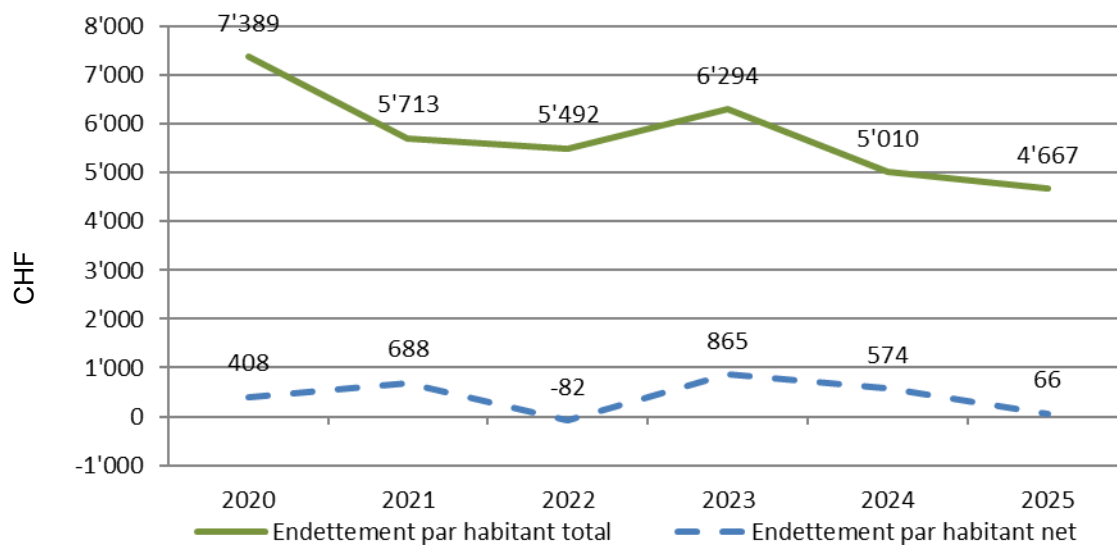


Les engagements courants sont à la baisse au travers du poste créanciers au 31.12.2025. Ce compte transitoire met en lumière les factures ouvertes au 31.12.2025, payées à 30 jours.

Les postes concernés sont :

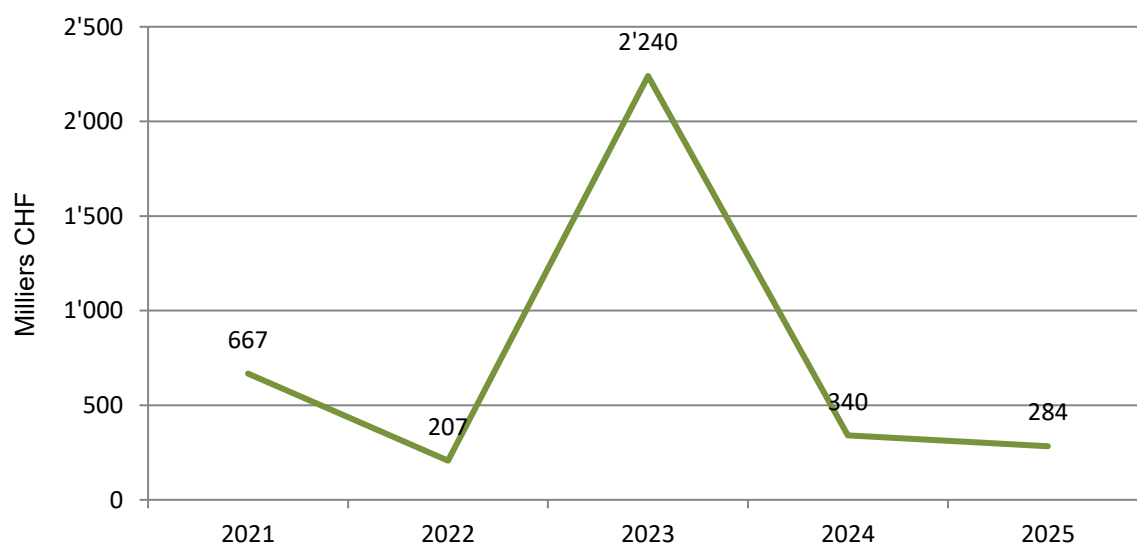
Engagements courants, créanciers au 31.12.2025	Fr.	238'584.97
Engagements courants, cautions clés, TVA due	Fr.	21'274.02
Emprunts à moyen et long terme	Fr.	3'920'000.00
Fonds et fondations (E. Chesaux)	Fr.	250'000.00
Passifs transitoires au 31.12.2025	Fr.	349'346.97

## Endettement par habitant



L'endettement net par habitant se monte à Fr. 66.-.

## Investissements et ouvrages réalisés de 2021 à 2025



Les dépenses d'investissement se stabilisent. Le tableau qui suit donne un état de situation complet des préavis.

## Investissements

Libellé	Compte bilan	Préavis	Crédit accordé net	Dépenses d'investissement					Total investis- sement net	Niveau réalisatio n %	Solde crédit accordé
				2021	2022	2023	2024	2025			
Prestations ingénieurs réaménag. Route neuve + giratoire	9141.19	06/2022	36'000		5'062	26'545		4'540	36'147	Terminé	-147
Etude avant projet Passerelle canal de fuite	9141.22	09/2024	40'000				31'144	8'800	39'944	Terminé	56
Crédit d'étude sécurisation c/inondations	9141.23	10/2024	95'000					15'544	15'544	16%	79'456
Aménagement trottoir Route Neuve	9141.24	13/2024	955'000				16'237	159'429	175'666	18%	779'334
Sécurisation contre chutes de pierres Auberge Morcles	9141.25	02/2025	50'000					16'215	16'215	32%	33'785
Remplacement chaudière Collège et SP	9143.10	13/2021	314'000	10'339	-2'100	304'608	64'247		377'094	Subvention à recevoir en 2026	-63'094
Travaux réfection drainage parcelle 394	9143.13	06/2025	27'000					20'959	20'959	78%	6'041
PGEE/PDDE Rue Centrale 1+2 (déduction faite des subventions)	9141.20/.21/9144.19	05/2024	3'038'000				156'887	-5'720	2'898'211	Terminé	139'789
PDDE élaboration, mandat	9144.17	02/2023	45'000			23'576	13'967		37'544	83%	7'456
Réservoir et réserve incendie Morcles	9144.18	03/2024	903'000				73'546	42'655	116'201	13%	786'799
Crédit d'étude plan alignement limites constr.	9141.26	03/2025	18'000					10'692	10'692	59%	7'308
Mandat étude réfection urbanistique Rue Centrale + Collège	9141.27	09/2025	90'000					10'783	10'783	12%	79'217
<b>Total</b>			5'611'000	666'609	206'727	2'239'949	340'262	283'898			

N.B. : les dépenses d'investissements terminés sans impact sur 2025 figurent dans les totaux mais n'apparaissent pas dans le tableau

## *Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)*

Le décompte final 2025 tient compte du rééquilibrage de Fr. 160 millions prévu par les accords 2020/2023. Après déduction du montant actualisé des régimes de la PCS (participation à la cohésion sociale) et des coûts des agences d'assurances sociales (AAS) repris en 2022 par l'Etat, de la péréquation verticale et de la compensation transitoire, il reste un montant de Fr. 56,6 millions à déduire de la PCS, selon accords canton-communes.

Ce décompte final est le dernier à appliquer la clé de répartition des augmentations des dépenses en vigueur depuis 2016 (2/3 Etat – 1/3 communes). Dès 2026, la part communale sera de 17% (1/6).

### Péréquation des ressources

Ce pilier de la nouvelle péréquation vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière. Cette dernière est mesurée via l'indicateur du revenu fiscal standardisé (RFS). La péréquation des ressources comprend trois instruments : la solidarité principale, la dotation minimale et les prélèvements conjoncturels.

#### Solidarité principale

Les communes dont le RFS par habitant est supérieur à la moyenne versent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne. En revanche, les communes dont le RFS par habitant est inférieur à la moyenne reçoivent un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne.

#### Dotation minimale

Les communes avec un RFS par habitant inférieur à 90% de la moyenne malgré les effets de la solidarité principale bénéficient d'une contribution leur permettant d'atteindre ce seuil minimal.

#### Prélèvements sur les impôts conjoncturels

Toutes les communes versent dans un pot commun 50% des recettes issues des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que 30% de l'impôt des frontaliers. Après déduction du coût de gestion du système de péréquation (CHF 450'000) les montants restants sont ensuite répartis en francs par habitant entre les communes.

### Péréquation des besoins structurels

Les communes avec des indicateurs structurels qui dépassent la norme cantonale sont compensés avec un montant par unité excédentaire. Les montants versés dans le cadre de ce pilier de la péréquation sont entièrement financés par l'Etat dans le cadre du rééquilibrage financier en faveur des communes.

### Compensation des charges particulières des villes

Ce pilier de la péréquation vise la compensation des villes pour leurs charges en lien avec la fourniture de services qui bénéficient à une population plus importante que la leur. Il prévoit une compensation selon la population et une compensation des parts communales aux déficits des lignes de trafic urbain.

### Participation à la cohésion sociale (PCS)

La PCS vise à faire participer les communes au financement des dépenses en faveur de la cohésion sociale cantonale. Les régimes sociaux concernés sont énumérés dans la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF).

- Jusqu'en 2015 : 50% des dépenses engagées par l'Etat en faveur de la cohésion sociale.
- Dès 2016 et jusqu'en 2025 : montant de la PCS 2015 + 33,3% des nouvelles dépenses.
- Dès 2026 : montant de la PCS 2025 + 17% des nouvelles dépenses.

### Facture policière

La facture policière vise à répartir entre les communes les charges liées au financement des missions générales de police (MGP) accomplies par la Police cantonale en leur faveur et / ou à leur place.

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise 2025

	Budget 2025	Comptes 2025 (Projet Canton)
<i>En faveur de la commune</i>		
<b>Péréquation des ressources</b>		
Solidarité principale	- 1'588'450.00	- 1'554'166.66
Dotation minimale	- 51'530.00	- 33'958.00
Prélèvements conjoncturels	- 130'150.00	- 148'747.00
<i>Total en faveur de la commune</i>	<u>- 1'770'130.00</u>	<u>- 1'736'871.66</u>
<b>Péréquation des besoins structurels</b>	- 87'370.00	- 84'149.00
<b>Compensation des charges particulières des villes</b>	592'400.00	573'285.00
<b>Compensation transitoire</b>	0	0
<b>Total péréquation</b>	- 1'265'100.00	- 1'247'735.66
<i>A charge de la commune</i>		
<b>Participation à la cohésion sociale</b>	1'019'000.00	996'991.00
<b>Facture policière</b>	156'500.00	149'044.00
<b>Solde net NIPV</b>	- <b>89'600.00</b>	- <b>101'700.66</b>
		-à recevoir

## Liste des titres et papiers-valeurs

Liste des titres et papiers-valeurs						
Exercice 2025	Nombre	Nominal	Cours	Solde début de l'exercice	Amortissement	Solde fin de l'exercice
<b>Titres en dépôt chez Forces Motrices de l'Avançon SA</b>						
Actions 1ère classe FMA SA	90	300		27'000.00		27'000.00
<b>Titres en dépôt chez AGEPP SA</b>						
Actions AGEPP SA	217	500				
<b>Titres en dépôt auprès de la BCV sous dossier n° 542.24.20</b>						
Actions CRIDEC SA, Eclépens	1	1'000		1'000.00		1'000.00
Part Aerobex, société coopérative	8	100				
Actions Romande Energie Holding SA	200	25	217'000.00	5'000.00		5'000.00
Parts Longacop, Société coopérative immobilière	14	100				
Parts Coopération Vaudoise Cautionnemnet	2	10				
Actions 2e classe FMA SA	30	150		4'500.00		4'500.00
Actions 3e classe FMA SA	37	300				
Actions Holdigaz SA	5127	10	743'415.00	33'400.00		33'400.00
Actions Tunnel Grand St-Bernard SA	10	500		5'000.00		5'000.00
Actions STEP Lavey - St-Maurice SA	239	100				
Action Radio Chablais SA	1	100				
Actions Transports Publics du Chablais SA	500	10	750.00			
Part coopérative Centre Régional Travail et Orientation	1	1'000				
<b>Titres en dépôt auprès de la BCVs</b>						
Actions Satom SA	35	100				
<b>Titres en dépôt auprès de la Raiffeisen</b>						
Part sociale Raiffeisen	1	200		200.00		200.00
<b>Titres et papiers-valeurs</b>			<b>961'165.00</b>	<b>76'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>76'100.00</b>

# DOMAINES ET BÂTIMENTS

---

## Forêts

En 2025, deux exploitations planifiées dans le plan de gestion, ont été exécutées au lieu-dit Toveyres série 1 et Epitaillet série 2 dans les forêts de Lavey-Morcles.

La priorité a été mise sur la surveillance sanitaire des arbres dépérissant afin d'éviter une épidémie phytosanitaire, effectuée par le garde-forestier. Des soins aux jeunes peuplements ont été effectués sur une surface de 1,5 hectare, dans la série 1

## Dégâts aux forêts

2025 a été une année plutôt calme concernant les dégâts en forêt, que ce soit par le vent, la neige, les crues ou les différents bostryches. Avec la sécheresse et la chaleur atmosphérique de ces dernières années, 2026 risque à nouveau d'être une année à risques pour le dépérissement des arbres.

Le bois renversé ou attaqué par les différents bostryches dans la série 2 a fait l'objet d'une exploitation de 88 m<sup>3</sup>, lequel a été écorcé puis laissé en forêt dans les secteurs de la Cergnat et de Plan-ESSERT.

La commune a pu bénéficier pour ce poste d'un montant de Fr. 6'336.-

### **\* Le Bostryche typographe en bref :**

Les bostryches mâles s'installent dans un arbre, de préférence un sapin affaibli, où les femelles les rejoignent. En se développant, les larves et les jeunes bostryches dévorent l'écorce, en y creusant un réseau de petits canaux. Ce « minage » de l'écorce bloque la circulation de la résine et l'arbre dépérit rapidement. Les jeunes insectes quittent ensuite le nid pour s'installer sur un autre arbre. Le bostryche adulte peut mesurer jusqu'à 5 mm de long pour 1 mm de large. On compte un mâle pour deux femelles et chacune pond quelque 50 œufs. Un arbre infecté peut contenir jusqu'à 200'000 bostryches.



## Marché des bois

En 2025, le marché des bois s'est très légèrement amélioré. Les exportations sont toujours lésées par le cours de l'euro. Les perspectives pour l'année 2026 semblent meilleures, principalement pour les bois de qualité. Les subventions cantonales permettent aux propriétaires de parcelles privées d'entretenir les forêts de protection. La commune peut toujours, en cas de grande coupe, agir en tant qu'intermédiaire entre les propriétaires de parcelles privées, le canton et les entreprises en charge des travaux.

## Exploitation en 2025

Le plan de gestion des forêts communales préconise 2'200 m<sup>3</sup> de coupe par année. Cette année, 944.66 m<sup>3</sup> ont été concernés. Ces chiffres sont quasiment triplés par rapport à ceux de l'année 2024 (366.13 m<sup>3</sup>). Ceci est dû à la diminution des foyers de bostryches qui a permis de planifier à nouveau une exploitation forestière dans la série 2, au lieudit Epitaillet.

En 2025, les exploitations ont été effectuées dans la série 1 et 2 :

- Toveyres
- Epitaillet

La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr 86'552.-.

## Sylviculture et plantations

La sylviculture a été réalisée dans le secteur de Toveyres, avec un entretien portant sur une surface de 1.5 hectare. La commune a pu bénéficier d'une subvention d'un montant de Fr. 7'200.-.

## Subventions

La commune a pu bénéficier de nombreuses subventions pour l'entretien et la remise en état des forêts. Ces travaux entrent dans le cadre de la RPT\*. L'objectif premier des subventions est de pouvoir couvrir l'entier des frais liés aux travaux, en y soustrayant naturellement le produit de la vente de bois.

Par conséquent, le montant des subventions reçues en 2025 pour les travaux de remise en état est de Fr. 100'088.- (subventions détaillées dans le tableau de synthèse).

*\* RPT : Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.*

## LPrPNP (loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager est entrée en vigueur. La LPrPNP est complétée d'un règlement d'application qui est entré en vigueur le 29 mai 2024.

À la suite de l'adoption de la nouvelle loi et de son règlement d'application, les communes étaient chargées de réviser leur règlement communal de protection du patrimoine arboré. La municipalité a présenté son nouveau règlement au conseil communal en décembre 2024 pour une entrée en vigueur qui a eu lieu début 2025, après approbation par le canton.

Conformément au Règlement communal de protection des arbres, la municipalité a :

- répondu favorablement à 1 demande d'abattage
- refusé aucune demande d'abattage

Aucune opposition à ces demandes n'a été déposée.

#### Lutte contre les plantes invasives en forêt

Comme chaque année, les employés communaux se sont occupés de la coupe des buddleias et du maintien des layons en forêt.

#### Gestion des forêts de Lavey-Morcles

Le garde-forestier a réalisé 78 heures, durant l'année, pour différentes tâches de gestion des forêts de Lavey-Morcles (administration, cubages, préparation des dossiers pour une exploitation, suivi des chantiers, etc.), pour un montant de Fr. 6'630.-. (légère baisse par rapport à 2024).

D'autres tâches du garde-forestier (martelage, surveillance sanitaire) concernent la police forestière et sont prises en charge par le canton.

#### Synthèse financière des travaux forestiers

Travaux	Coûts	Vente	Subvention	Résultat
Exploitation Toveyres	79'841.20	24'841.17	48'192	-6'808.03
Exploitation Epitaillet	54'418.05	21'225.64	38'360	5'167.59
Soins Toveyres	19'004		7'200	-11'804
Dégâts pâturages Martinaux	9'396	6'750		-2'646
Dégâts des forêts (Série 2)	4'623.45		6'336	1'712.55
Vente de bois de feu depuis le dépôt		4'966.50		4'966.50
Remboursement sur carburant			734.10	734.10
Garde-forestier	6'630			-6'630
<b>Déficit</b>				<b>-15'307.29</b>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les principales dépenses, subventions et ventes de bois communal durant l'année 2025. À ce déficit s'ajoutent d'autres charges liées au service des forêts, telles que l'achat et l'entretien du matériel d'exploitation, débours et vacations, etc.

### *Chalets*

#### **Chalet de Praz-Riond**

##### **Type de travaux**

Changement de serrure WC

Ramonage

##### **Coût**

Fr. 835.00

Fr. 257.55

## Chalet du Crêt

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Travaux sanitaires	Fr. 696.35
Ramonage	Fr. 301.90

## Chalet Rosseline

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Ramonage	Fr. 247.55

## Chalet de la Cergnat

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Ramonage	Fr. 158.60

## Chalet des Martinaux

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Remplacement du chauffe-eau	Fr. 3'915.00
Ramonage	Fr. 352.20

## Chalet plan du Pré

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Ramonage	Fr. 217.70

## Chalet plan Essert

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Ramonage	Fr. 84.00

## Chalet alpage de l'Au

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Ramonage	Fr. 251.10

## Chalet Brûlé

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Ramonage	Fr. 158.60

## Ecurie de Chamarvin

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Pose d'une bâche provisoire sur la toiture	Fr. 2'270.10

## Cours d'eau

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Travaux suite intempéries Route forestière	Fr. 2'373.00

## Bâtiments

### Ancien Stand

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Réparation du toit avec nacelle	Fr. 551.30

### Collège

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Contrôle matériel incendie	Fr. 381.05
Ramonage – Chauffage à pellets	Fr. 2'381.70
Inondation local technique	Fr. 498.00
Réparation garde-corps	Fr. 5'448.25
Nettoyage annuel des vitres	Fr. 2'169.20
Rénovation murs salle de classe	Fr. 2'974.90
Changement plaque de cuisson et meuble poubelle appartement	Fr. 2'573.10
Réparation turbine d'aspiration	Fr. 994.40

### Salle polyvalente

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Contrôle éclairage de secours	Fr. 624.00
Contrôle matériel incendie	Fr. 1'425.20
Contrôle des installations OIBT et remise en conformité	Fr. 1'716.55
Chauffe-eau	Fr. 554.55
Raccordement de la pompe du chauffage	Fr. 341.50
Vidage-pompage de la fosse, curage et transport	Fr. 1'289.65
Réparation baies vitrées (fuite d'eau)	Fr. 9'299.55
Réparation urinoir	Fr. 1'317.45
Nettoyage annuel des vitres	Fr. 2'169.20
Révision des cordages (sécurité)	Fr. 8'435.25
Réparation robinet	Fr. 705.90

### Maison de commune

<b>Type de travaux</b>	<b>Coût</b>
Nettoyage annuel vitres et moquette	Fr. 2'169.20

## Vignes

### Visites de la Confrérie des Vignerons

Notes attribuées par la Confrérie des Vignerons au Courset d'Embas lors de ses deux visites annuelles :

**Printemps** : 5.18 (moyenne de la confrérie 5.326)

**Été** : 5.80 (moyenne de la confrérie 5.374)

**Automne** : 5.50 (moyenne de la confrérie 5.224)

# TRAVAUX

---

## *Police des constructions*

Les mises à l'enquête de l'année 2025 portent principalement sur des transformations de maisons existantes. Comme en 2024, les demandes d'autorisation ont essentiellement concerné des travaux de minime importance (construction de cabanon de jardin, construction de pergola, etc.) et leur nombre est plus bas qu'en 2024. Cette légère baisse s'explique en partie par la décision prise en cours d'année de ne plus soumettre certains travaux de minime importance à autorisation, mais de les assujettir uniquement à une simple annonce préalable. Ceci est notamment dû à la décision du canton de simplifier la procédure relative à l'installation de pompes à chaleurs et de panneaux photovoltaïques.

### Synthèse des constructions :

#### **Mises à l'enquête publique 2025 :**

Installation d'une PAC air-eau	1
Construction d'une villa individuelle	1
Transformations intérieures	2
Construction d'un immeuble locatif	1
Aménagements extérieurs	1

Pour comparaison : 2025 = 6, 2024 = 4, 2023 = 6

#### **Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2025 :**

Modification de l'emplacement d'une fosse étanche	1
Transformation intérieure d'un bâtiment existant	1
Restauration et agrandissement d'un bâtiment existant	1

Pour comparaison : 2025 = 3, 2024 = 8, 2023 = 6

#### **Travaux de minime importance autorisés par la municipalité en 2025 :**

Installation de panneaux photovoltaïques	1
Installation d'une serre tunnel	1
Pose d'un panneau publicitaire immobilier	1
Installation d'une tente provisoire	4
Réfection de toiture	3
Réfection de façade	1
Réfections de toiture et de façade	1
Suppression d'une cheminée	1
Remplacement d'une clôture	1
Remplacement de fenêtres et portes existantes	1
Construction d'un cabanon de jardin	1
Construction d'un mur de soutènement	1
Mise en place d'une roulotte en lieu et place d'un cabanon	1
Mise en place d'un radier	1
Aménagements extérieurs	1

Pour comparaison : 2025 = 20, 2024 = 30, 2023 = 30

# Aménagement du territoire

## PACom

### Plan d'Affectation Communal

Le préavis 01/2025 pour la révision du Plan d'affectation communal (PACom) a été soumis au conseil communal lors de sa première séance en vue de son approbation, puis transmis à la DGTL pour validation en décembre 2025. Dans l'attente de la décision du canton (acceptation du dossier, refus ou exigence d'enquête complémentaire), le règlement communal sur la police des constructions du 18 septembre 1981 et celui faisant partie intégrante du nouveau projet sont simultanément en vigueur. En cas de dispositions contraires, celle des deux dispositions qui est la plus restrictive l'emporte. Nous espérons recevoir des nouvelles du canton dans le courant du premier trimestre 2026.

## Routes

En 2025, suite à l'adoption du préavis par le conseil communal en fin 2024, les travaux pour l'aménagement d'un trottoir le long la Route Neuve ont commencé début décembre et se poursuivront jusqu'à fin juin 2026.

En dehors de ce chantier d'envergure, l'entretien s'est limité à des interventions ponctuelles, principalement axées sur la réparation de nids-de-poule.

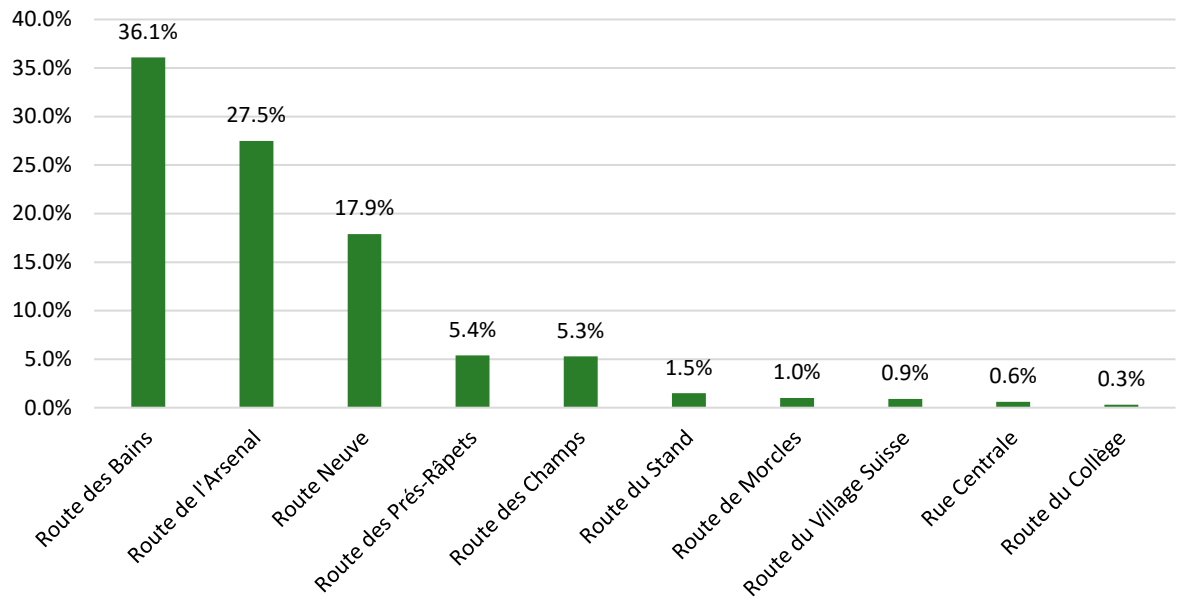
### Radar pédagogique

Emplacement	Nb de récoltes	Nb de jours total	Total incoming	Total outgoing	Total in-outcoming	Nombre de dépassements	Moyenne d'excès de vitesse
Route de l'Arsenal	2	31 jours	6'088	9'510	15'598	4'291	27.5%
Route des Prés-Râpets	4	44 jours	7'205	9'113	16'318	888	5.4%
Route Neuve	2	28 jours	20'818	33'862	54'680	9783	17.9%
Route des Champs	2	34 jours	4'378	5'676	10'054	535	5.3%
Route du Village Suisse	2	26 jours	3'745	5'217	8'962	79	0.9%
Route du Stand	2	27 jours	4'406	4'491	8'897	136	1.5%
Route de Morcles	1	28 jours	1'461	1'693	3'154	33	1.0%
Route du Collège	1	23 jours	6'380	12'378	18'758	54	0.3%
Rue Centrale	2	26 jours	22'147	37'349	59'496	379	0.6%
Route des Bains	6	69 jours	50'346	71'078	121'424	43'817	36.1%

Le nombre de dépassements correspond au nombre de voitures excédant la vitesse autorisée.

La classe de vitesse « Incoming » comptabilise les véhicules qui arrivent face au radar, permettant aux usagers de visualiser leur vitesse. La classe « Outcoming » recense quant à elle les véhicules circulant dans le sens opposé, pour lesquels l'affichage du radar n'est pas visible. Il est donc nécessaire d'installer le radar dans les deux sens de circulation, car les conducteurs sont davantage dissuadés lorsqu'ils font face à l'affichage.

## Moyennes d'excès de vitesse



## Parcs, promenades et cimetière

### Cimetière

En 2025, le service de voirie a mis en place un nouvel aménagement pour l'affichage des plaquettes dans le Jardin des Souvenirs.



### Campagne « 1 Tulipe pour la VIE »

La commune de Lavey-Morcles a participé, pour la cinquième année consécutive, à la campagne "1 Tulipe pour la VIE" lancée par l'association L'aiMant Rose. Des communes dans toute la Suisse se sont mobilisées en plantant des milliers de bulbes pour sensibiliser la population au cancer du sein.

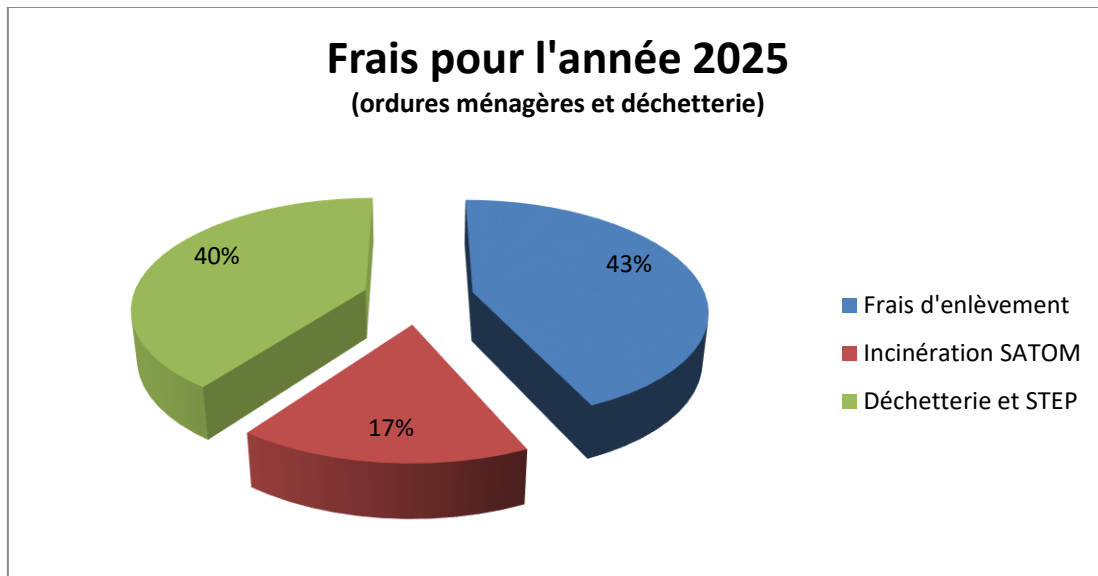
L'action consiste à planter des bulbes de tulipes roses et blanches. La proportion est d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à l'espoir et à la renaissance. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.



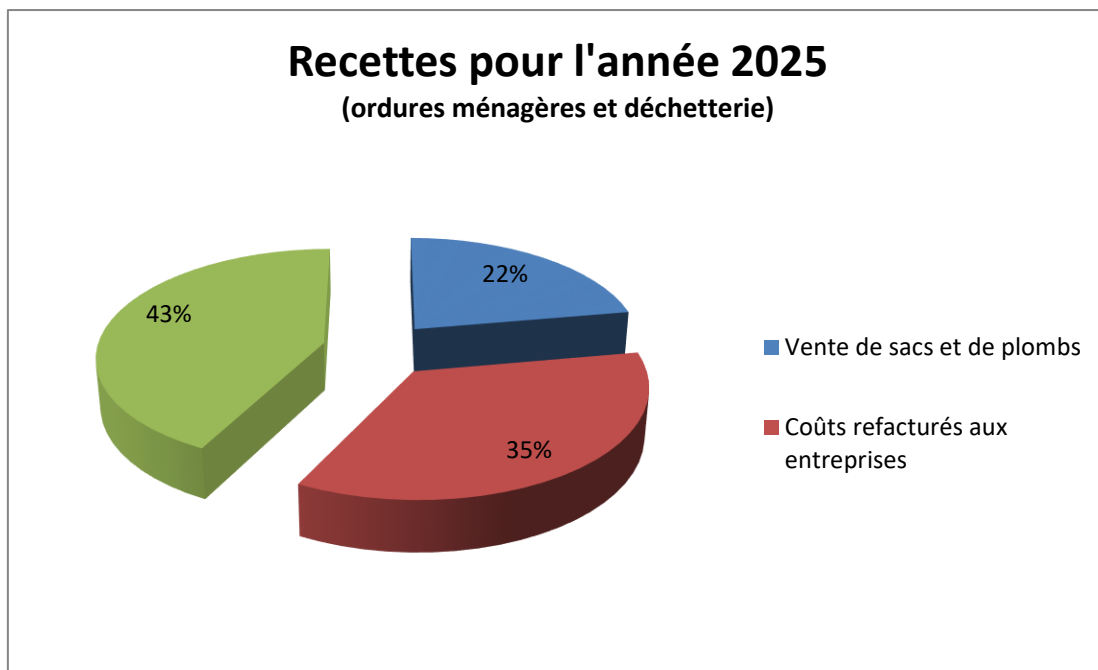
## Ordures ménagères et décharges

Pour rappel, la commune a rejoint le périmètre Gédéchablais pour le traitement des ordures ménagères. Des contrôles sont régulièrement effectués pour vérifier les tonnages annoncés. La municipalité est ravie de constater que l'utilisation des sacs taxés est bien ancrée dans le village et que très peu d'infractions sont à relever.

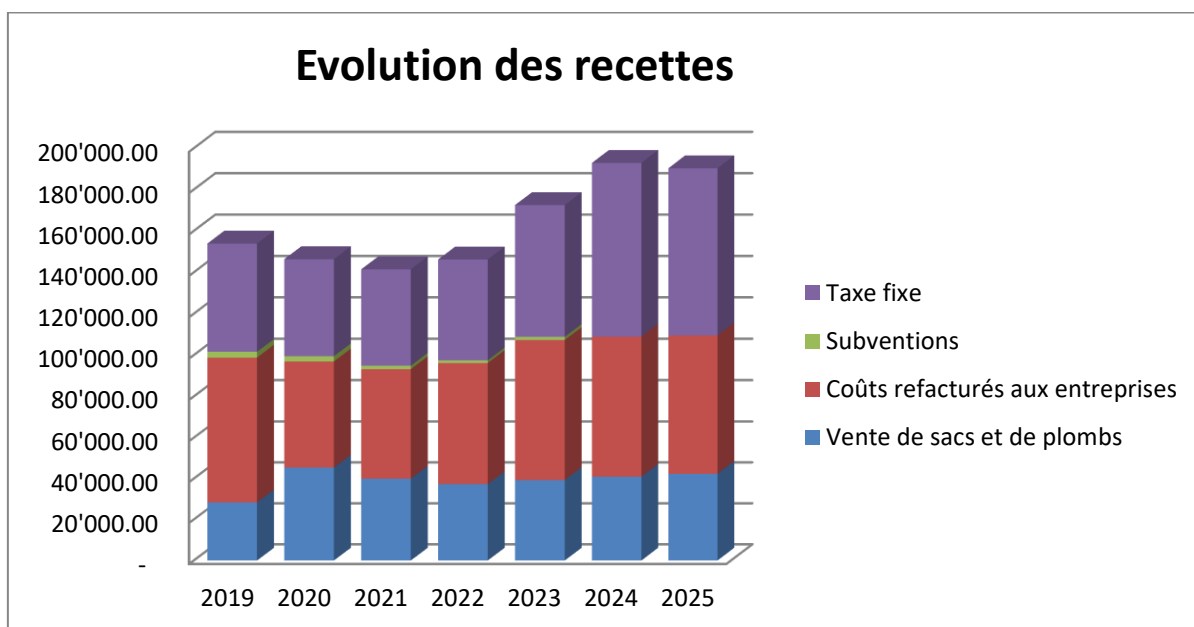
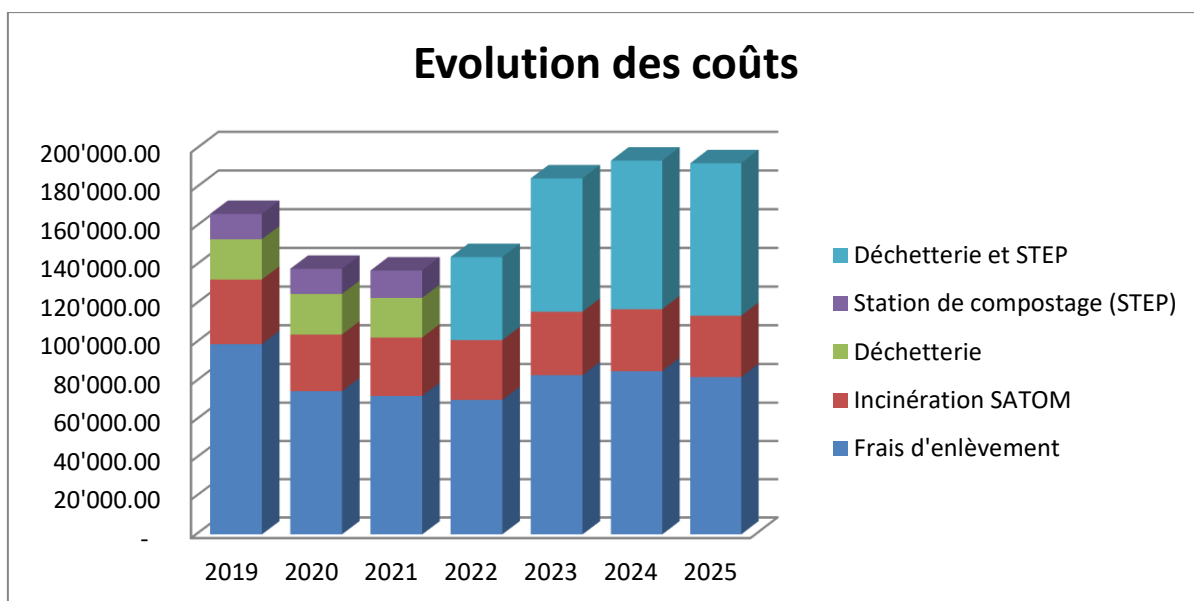
### Frais et recettes pour l'année 2025 (ordures ménagères et déchetterie)



Le coût relatif aux heures de ramassage facturées par Cherix Transport SA s'élève à Fr. 82'035.02 (Fr. 85'125.10) pour l'année 2025.



## Évolution des coûts et des recettes



Constat : pour rappel, le chapitre des ordures ménagères fait l'objet d'une taxe affectée, ce qui proscrit tout excédent. De manière logique, les recettes suivent donc la même tendance que les charges, l'ajustement se faisant au moyen de la taxe annuelle facturée aux ménages.

## Taxe sur les ordures ménagères

La construction de la nouvelle déchetterie et l'augmentation des frais de transport et de traitement des déchets a entraîné une hausse de la taxe annuelle pour 2024. Cette taxe a pu légèrement baisser pour 2025 grâce au rythme trouvé grâce à l'utilisation de la déchetterie. Pour rappel, cette taxe est entièrement autofinancée. Conformément au règlement communal relatif à la collecte, au traitement et à l'élimination des déchets, elle peut être perçue jusqu'à concurrence d'un montant maximal de Fr. 250.- par ménage.

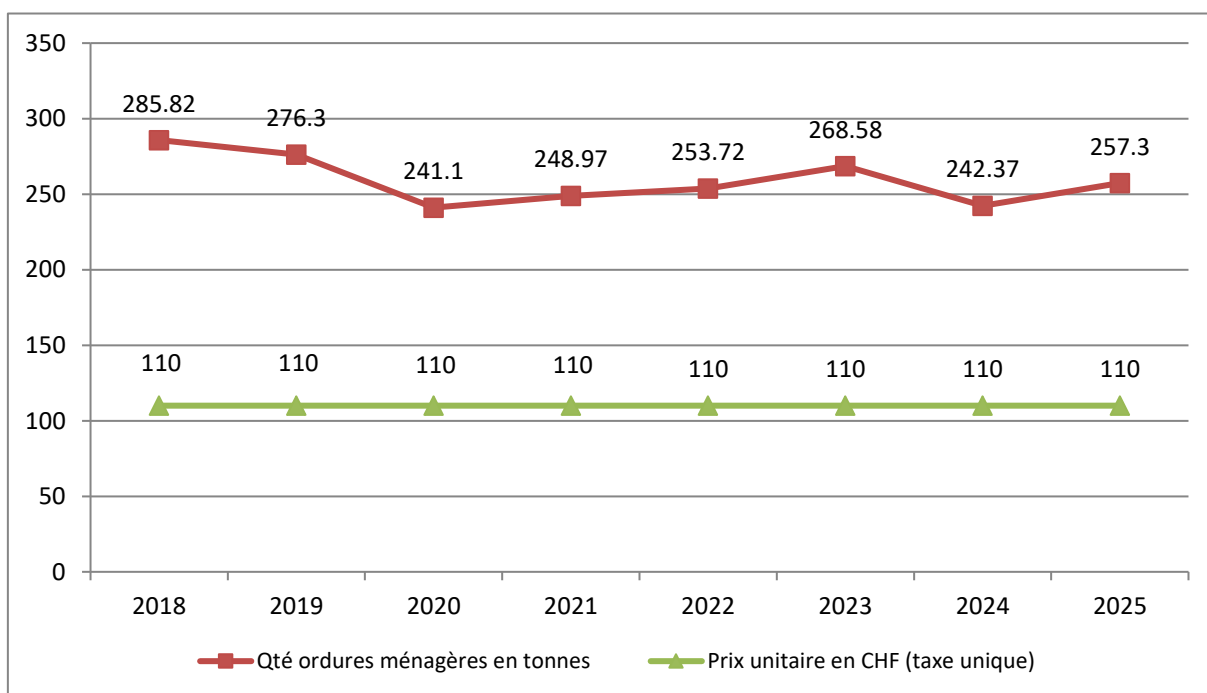
Année	Taxe TTC
2023	140.-
2024	187.-
2025	182.-

La municipalité espère pouvoir à nouveau trouver une stabilité durant les prochaines années.

## Ordures ménagères

Cherix Transport Sàrl, le concessionnaire officiel, a transporté 257.3 tonnes de déchets ménagers, soit 14.93 tonnes de plus qu'en 2024 (242.37 t).

## Évolution des quantités acheminées à la SATOM



## Récupération des autres déchets ménagers

En 2023, l'entier de la gestion de la collecte des déchets de la commune de Lavey-Morcles a été repris par la STEP de Lavey-Morcles et Saint-Maurice. Les tonnages présentés ci-dessous concernent uniquement la commune de Lavey-Morcles et sont calculés au prorata du nombre d'habitants.

- Déchets encombrants 62.8 tonnes (56.4 t)
- Papier, carton 60.55 tonnes (61.42 t)

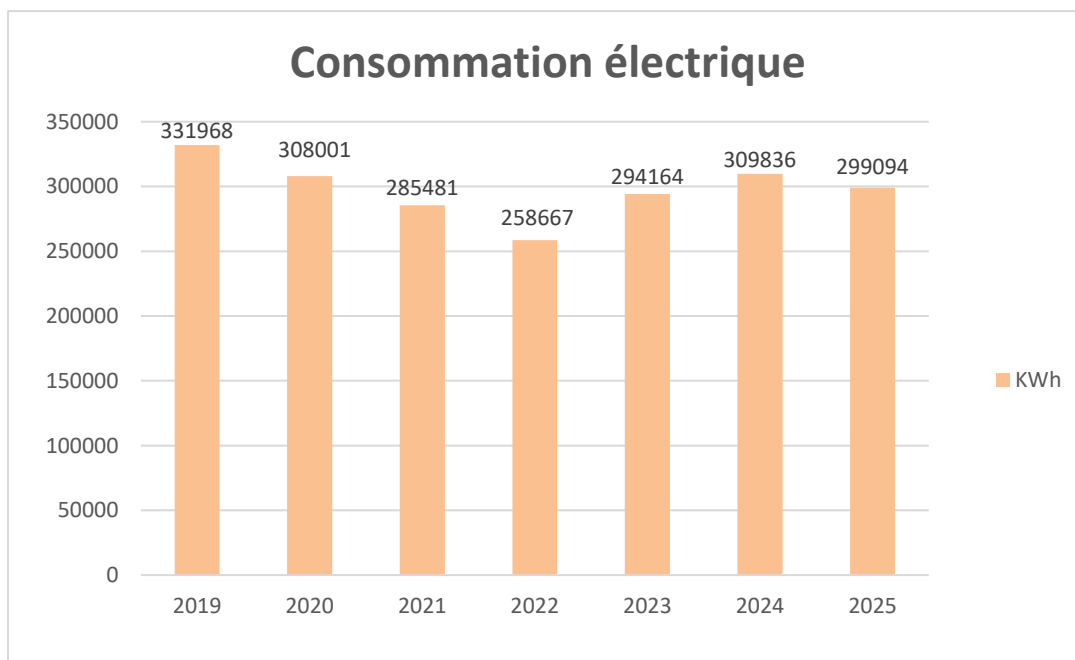
- Verre	39.95 tonnes (43.06 t)
- Bois usagé	56.94 tonnes (52 t)
- Aluminium et fer blanc	1.76 tonnes (2.5 t)
- Ferraille	6.76 tonnes (6.8 t)
- PET	2.17 tonnes (2.6 t)
- Piles et batteries	0.15 tonnes (0.08 t)
- Huiles mélangées	0.73 tonnes (0.71 t)
- Textiles	9.39 tonnes (4.43 t)
- Capsules à café	0.09 tonnes (0.18 t)

## Réseau d'égouts et épuration

### STEP de Lavey-Saint-Maurice SA

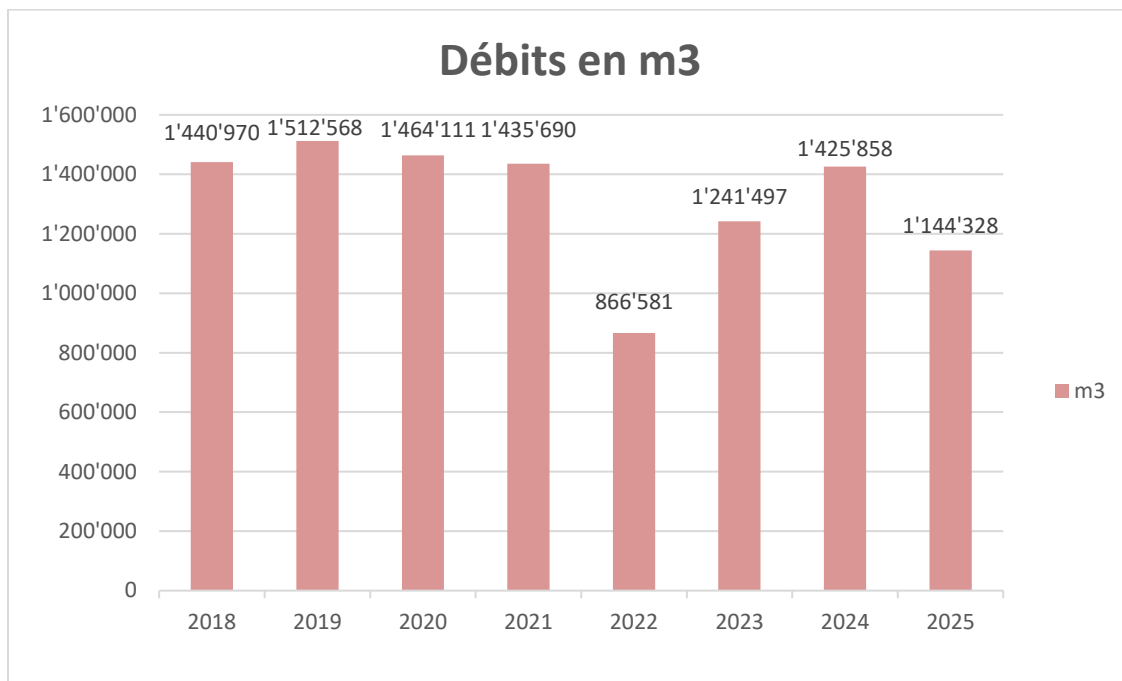
En 2025, aucun avancement notable n'a été enregistré concernant le projet Futurostep. Seuls des entretiens ponctuels et limités sont réalisés sur la STEP actuelle afin de la maintenir opérationnelle, essentiellement dans le but de préserver un minimum de continuité et d'éviter une mise à l'arrêt totale du site. Ces interventions ont pour objectif d'assurer un fonctionnement de la STEP sans engager des frais trop élevés, en attendant une solution pérenne.

### Énergie



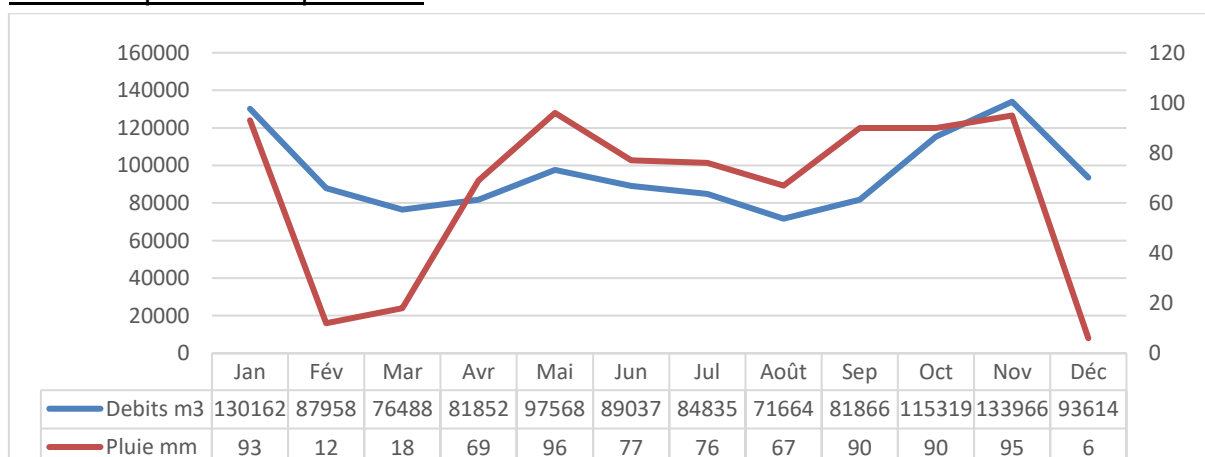
### Les débits

Durant l'année écoulée, 1'144'328 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités par la STEP.



Le débit est fortement lié aux conditions météorologiques (fortes pluies, fonte des neiges) car les réseaux communaux reliés à la STEP ne séparent pas encore l'entier des eaux usées et des eaux claires. Du côté de la Commune de Lavey-Morcles, la mise en séparatif est bien avancée et cela devrait permettre un changement significatif au niveau des m<sup>3</sup> traités.

#### Débits et pluie 2025 par mois



#### Place de compostage

#### **Apports en matières vertes (gazon, branches, etc.)**

		2025	2024
Apports communes :	Saint-Maurice	1150	1150
	Lavey-Morcles	150	150
Paysagistes		279	308
Privés		3325	3354
<b>Total m<sup>3</sup></b>		<b>4904</b>	<b>4962</b>

# INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

---

## *Écoles*

Bien que certaines classes soient géographiquement installées à Lavey-Village, elles dépendent de la direction des écoles de Saint-Maurice et de sa commission scolaire. Ce rapport présente donc des informations concernant Lavey-Morcles, mais également Saint-Maurice, ce qui permet aussi quelques comparaisons.

### **Écoles primaires (année scolaire 2025/2026)**

Élèves à Saint-Maurice au 31 décembre 2025

- **Total Saint-Maurice : 441 élèves (21 classes) – dont 55 élèves de Lavey**

Élèves scolarisés à Lavey-Village au 31 décembre 2025

- **Total Lavey-Village : 39 élèves (2 classes)**

Total Saint-Maurice/Lavey-Morcles 480 élèves (479) – 23 classes (24)

Moyenne 20.9 (19.95) élèves par classe

### **Cycle d'orientation (année scolaire 2025/2026)**

44 élèves de Lavey-Morcles et 4 de Bex ont fréquenté le CO durant l'année 2025-2026. L'écolage s'est élevé à Fr. 5'448.– par élève.

# POLICE

## Police

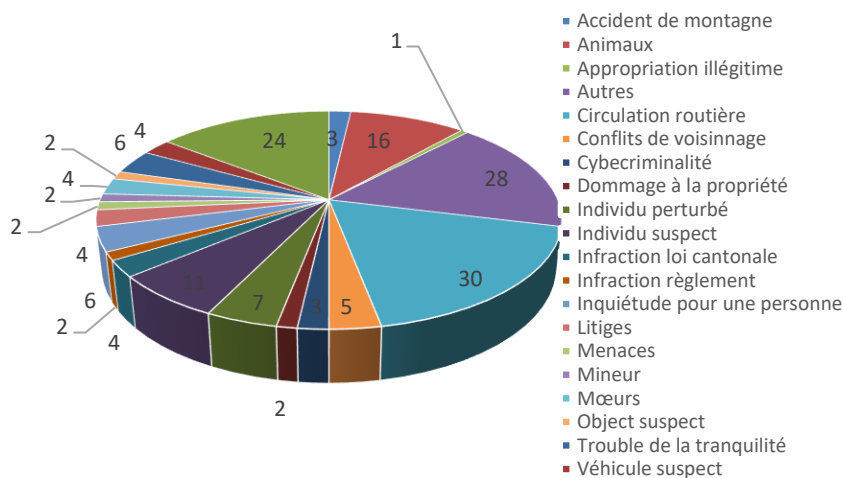
### Récapitulatif des interventions de Police secours, de circulation et judiciaires sur la commune de Lavey-Morcles pour l'année 2025

165 événements ont été répertoriés dans la main courante de la Police cantonale vaudoise.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

- 3 accidents de montagne
- 1 accident de travail
- 1 accident parapente/aile-delta
- 16 animaux
- 1 alarme effraction
- 1 appropriation illégitime
- 1 bagarre/agression-rixe
- 30 circulations routières
- 5 conflits de voisinage
- 3 cybercriminalités
- 1 déchetterie sauvage
- 1 demande d'assistance
- 2 dommages à la propriété
- 1 incendie
- 1 indésirable
- 2 individus recherchés
- 7 individus perturbés
- 11 individus suspects
- 4 infractions loi cantonale
- 2 infractions règlements communaux
- 1 injure
- 6 inquiétudes pour une personne
- 1 lac – cours d'eau
- 1 journal de poste
- 1 manifestation
- 4 litiges
- 2 menaces
- 2 mineurs
- 4 moeurs
- 2 montagnes – terrain difficile
- 1 mort indéterminée
- 1 mort non naturelle
- 1 objet perdu/trouvé
- 2 objets suspects
- 1 scandale
- 6 troubles de la tranquillité
- 1 utilisation abusive d'une installation électrique
- 4 véhicules suspects
- 1 violence domestique
- 1 violation de domicile
- 1 violation de secret privé
- 1 voie de fait – mauvais traitement sur enfant
- 24 vols

### Interventions de police secours, de circulation et judiciaires en 2025



En comparaison, 2024 avait vu se produire 124 « événements ». L'année 2025 a connu une augmentation des événements, mais reste similaire sur les types d'événements et, comme les années précédentes, il faut relever que les zones d'habitations sont relativement épargnées. La grande majorité des interventions, notamment les vols et les problèmes liés aux mœurs, ont lieu aux Bains de Lavey.

La Gendarmerie a également effectué des passages préventifs réguliers concernant la circulation, chaque patrouille étant par ailleurs équipée d'un défibrillateur.

En général et comme à l'accoutumée, le nombre d'interventions est très limité, notre commune faisant partie des plus calmes du canton. De même, année après année – et 2025 ne fait pas exception –, nous nous réjouissons de l'excellente collaboration entre la commune et la Police cantonale, ainsi qu'avec le répondant de proximité.

## **Poste mobile**

Selon sa mission, la présence des postes mobiles de la Gendarmerie permet de :

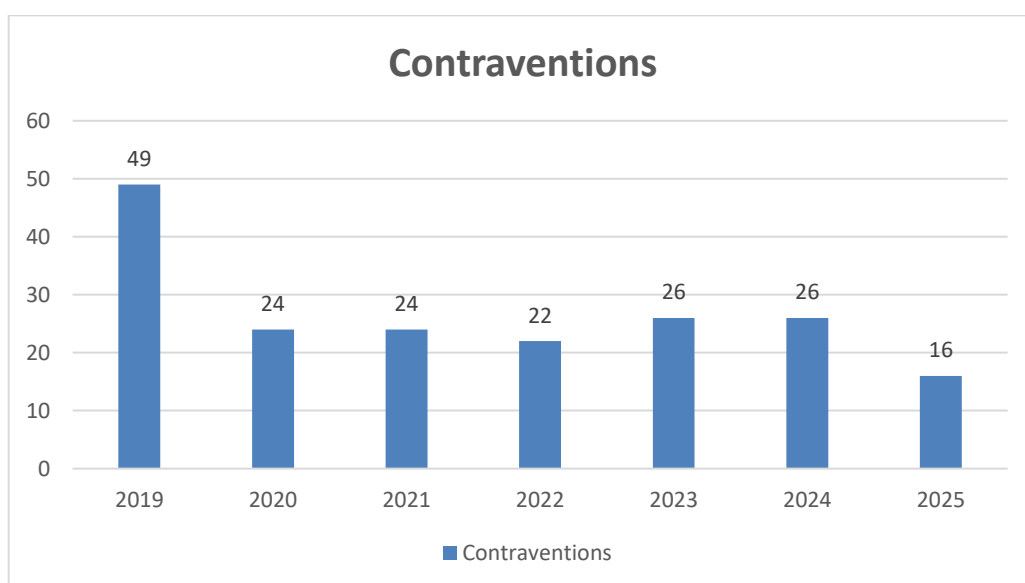
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ces véhicules ainsi que de ses équipages aux endroits clés de la commune
- offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal, petite ou grande localité, les services d'un poste de Gendarmerie
- la présence régulière des postes mobiles, avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal, renforce la sécurité publique

Le poste de police mobile est venu à plusieurs reprises à Lavey-Village durant cette année 2025. Son rôle principal est de se mettre à la disposition de la population, pour accueillir une plainte par exemple, ou obtenir un effet dissuasif grâce à sa présence. Les principaux objectifs et activités du poste mobile sont les suivants :

- visibilité
- patrouilles pédestres
- patrouilles cyclistes
- échanges avec les commerçants
- contacts avec l'administration
- contre-visites auprès de citoyens de la localité ayant été victimes de cambriolages. écoute et dispense de conseils en matière de sécurité
- rassurer la population par rapport aux démarchages abusifs pour la réfection de volets (prévention/conseils)
- prévention active et distribution de flyers auprès de propriétaires concernés, expliquant la nature de la négligence (p. ex. porte de garage laissée ouverte, clés sur une porte)
- campagne de prévention routière « un enfant ça surprend »
- assistance et appui lors de disparitions

Les Rocans ont vu sillonner à pied, à vélo et en fourgon sérigraphié les gendarmes du poste mobile sur leur commune. A chaque fois, des discussions sont nées avec les personnes rencontrées et leur présence bienveillante a été bien accueillie, voire plébiscitée par les citoyens. Les points importants du concept sont l'accueil du citoyen au guichet du poste mobile, l'accession aux diverses requêtes ou questions, ou la prise de contact avec la population afin de créer des relations privilégiées. Toute information est soit traitée sur place, soit transmise au répondant de proximité ou au poste de Gendarmerie d'Aigle, lesquels assurent le suivi de l'affaire.

Les amendes d'ordre se sont élevées à Fr. 740.- en 2025. Le nombre de contraventions reste stable depuis 2020, ce qui démontre un bon respect du parcage au sein de la commune.



## Contrôle des habitants

Situation de la commune au 31 décembre 2025

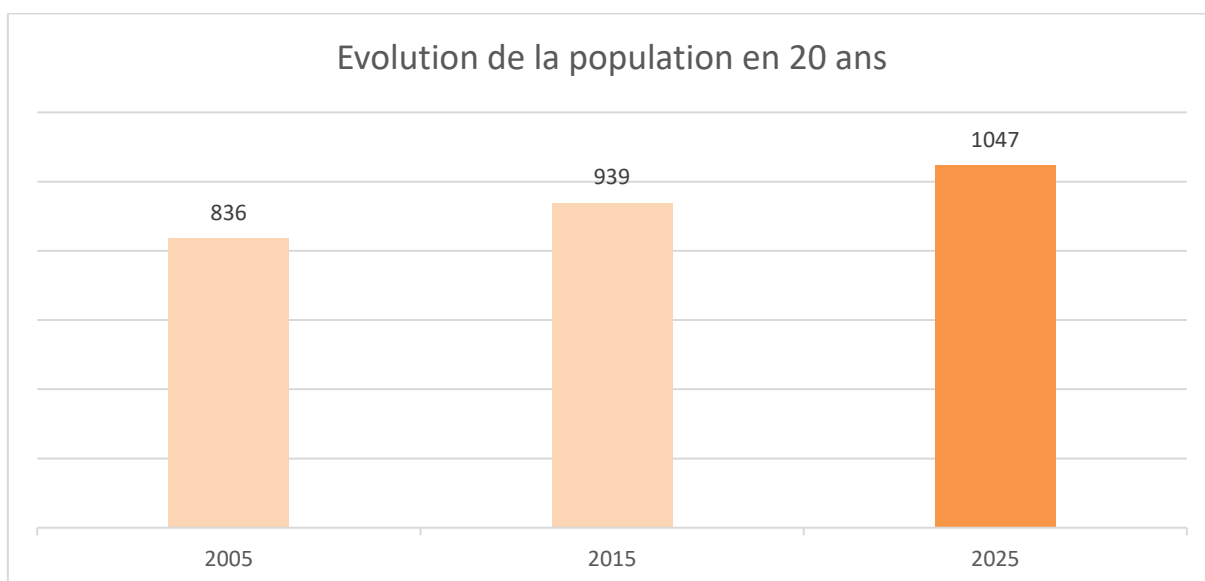
	Total	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
		<i>Moins de seize ans</i>		<i>Plus de seize ans</i>	
<b>Habitants</b>	<b>1047</b>	<b>99</b>	<b>101</b>	<b>429</b>	<b>418</b>
Suisses	823	75	79	341	328
Étrangers	224	24	22	88	90
<b>Résidents principaux</b>	<b>1028</b>	<b>99</b>	<b>100</b>	<b>419</b>	<b>410</b>
Suisses	807	75	78	333	321
Étrangers	221	24	22	86	89
<b>Résidents secondaires</b>	<b>19</b>		<b>1</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
Suisses	16		1	8	7
Étrangers	3			2	1
<b>État civil</b>					
Célibataires	476	99	100	119	158
Marié(e)s	346			172	174
Veufs-veuves	53			45	8
Divorcé(e)s	116			63	53
Marié(e)s/séparé(e)s	35			19	16
Partenariat	1			1	
<i>Partenariat dissous</i>	1				1
<b>Religion</b>					
Catholiques	252	11	9	128	104
Protestant(e)s	184	6	4	87	87
Sans confession	346	56	60	103	127
Autres	246	26	27	101	92
<b>Divers</b>					
Conseillers communaux	28			9	19
Électeurs communaux	708			361	347
Électeurs cantonaux	627			325	302
Électeurs fédéraux	627			325	302
Propriétaires de chiens	86			58	28
Naissances	9	5	4		
Décès	6			3	3
<b>Étrangers – Permis</b>					
Permis B	89	7	5	39	38
Permis C	117	17	15	41	44
Permis L	3			1	2
Permis S	8		1	5	2
Autres permis	2			5	2

Durant cette année, le Contrôle des habitants a enregistré 88 arrivées (74) et 89 départs (88).

Concernant les évènements de vie, 9 (12) naissances ont été enregistrées et nous dénombrons 6 décès (4).

La population établie au 31 décembre 2025 (situation réelle) se monte à 1'047 habitants (823 suisses, 224 étrangers) soit une diminution de 1 habitant par rapport à 2024.

Si l'on consulte les statistiques cantonales, on constate que la population résidente permanente s'élève à 1'024 habitants. *La différence entre les chiffres communaux et ceux du canton s'explique par les mutations de Suisses (arrivées et départs) qui peuvent être traitées sur l'année suivante par le canton (Registre cantonal des personnes) ainsi que les octrois de permis étrangers qui sont en traitement auprès du Service cantonal de la population et qui ne sont pas compris dans leurs chiffres alors que ces administrés sont bien établis sur la commune. Les étrangers bénéficiant d'un permis de séjour d'une durée de moins de 12 mois ne sont également pas pris en compte dans la statistique cantonale.*



Le Contrôle des habitants a également traité :

- 34 demandes de cartes d'identité ;
- 52 renouvellements de permis ;
- 48 octrois de permis ;
- 7 enregistrements de chien ;
- 117 établissements d'attestations ;

## Service du feu

### Service de défense incendie et secours (SDIS des Fortifications)

**Le Comité directeur (organe exécutif)**, composé de :

Président, conseiller communal à Saint-Maurice	M. Alain Duroux
Conseiller communal à Saint-Maurice	M. Fabian Lafarge
Syndic de la commune de Lavey-Morcles	M. Mario Da Silva
Municipal de la commune de Lavey-Morcles	M. Olivier Chesaux
Secrétaire	Mme Isabelle Chevallay

#### **Etat-major**

Commandant	Maj Michaël Daves
Remplaçant du commandant	Cap Jean-Manuel Mugeiro
Quartier-maître	Plt Katie Duroux
Responsable matériel	Plt Mike Reymond
Remplaçant resp. matériel	Lt Christophe Saillen
Responsable APR + sanitaire	Plt Xavier Bruchez
Remplaçant resp. APR	Lt Killian Bonny
Responsable instruction	Lt Mathieu Collet
Responsable chauffeurs	Lt Mathieu Ravy

#### **Promotions 2024**

- Les sapeurs Valentin Berno et Tania Giannone nommés au grade d'apointé,
- L'apointé Maxime Rouge nommé au grade de caporal,
- Le caporal Wilson Paredes nommé au grade de sergent,
- La caporal Laura Baseggio nommée au grade de lieutenant

#### **Recrutement et démissions**

Trois démissions ont été enregistrées en 2025. Le corps des Fortifications a pu compter sur deux nouvelles recrues, qui ont suivi les deux jours de formation de base ECA ainsi que la formation donnée au sein du SDIS.

#### **Matériel, véhicules, équipement et locaux**

L'ECA fournit la majeure partie du matériel et véhicules nécessaires. En 2025, le SDIS des Fortifications s'est doté d'un module TP500 pour leur véhicule tout-terrain, dans le cadre du concept ECA « feu de forêts ». Des procédures efficaces ont été mise en place pour assurer que tout le matériel soit en ordre pour les missions suivantes.

Sur le plan opérationnel, l'effectif au 31 décembre 2025 est de 42 membres répartis comme suit :

	Officiers	Sous-officiers	Sapeurs	Total
<b>État-Major</b>	5	0	0	5
<b>Détachement premier secours</b>	11	7	17	35
<b>Détachement d'appui</b>	0	0	2	2
<b>Effectif total</b>	16	7	19	42

On dénombre un total de 650 heures de formations ECA, telles que cours administratif des commandants, cours de chef de groupe, cours hydraulique de base, cours formation de base, etc.

A cela s'ajoutent les cours commandants valaisans, rapports administratifs des commandants valaisans et vaudois ainsi que diverses séances cadres.

19 exercices ont été organisés par le SDIS, ce qui représente près de 2000 heures de formation continue pour les sapeurs-pompiers.

Les 19 exercices ont été répartis de la manière suivante :

- 7 exercices APR (Appareil de Protection Respiratoire)
- 5 exercices DPS (Détachement de Premier Secours)
- 2 cours cadres
- 3 exercices chauffeurs
- 2 exercices de compagnie

Deux exercices de compagnie ont eu lieu en 2025.

Le total des heures d'interventions s'élève à 414 (578 en 2024) pour 45 interventions, (52 en 2024) réparties entre :

- feux divers (17)
- éléments naturels (8)
- ABC (2)
- technique et divers (9)
- assistance partenaire (5)
- alarmes automatiques (3)
- accident de personne (1)

## *Protection Civile*

### L'ORPC District AIGLE

L'organisation régionale de protection civile du district d'Aigle (ORPC District Aigle) est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile.

Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les communes regroupées au prorata de leur nombre d'habitants, en tenant compte de l'effectif de la population au 31.12.2025, à savoir un nombre total de 49'993 habitants (47'482 en 2024).

Le résultat final pour l'année 2025 est de Fr. 1'015'750.- (Fr. 1'006'050.- en 2024), soit un excédent à la charge des communes regroupées de Fr. 890'950.-, ce qui donne un coût par habitant de Fr. 18.10 (Fr. 18.44 en 2024). Pour notre commune, la participation se monte à Fr 16'279.05 (budget = Fr. 18'505.- / comptes 2024 = Fr. 17'243.40)

Le comité de direction est composé comme suit :

Président	M. Stéphane Montangero, municipal à Aigle
Vice-président	M. Daniel Hediger, municipal à Bex
Membres	Mme Pearl Macherel, municipale à Lavey-Morcles Mme Diane Morattel, municipale à Ollon M. Marcel Rechsteiner, municipal à Villeneuve M. François Genillard, municipal à Ormont-Dessus M. Julien Cattin, municipal à Roche
Secrétaire	Mme Véronique Deladoey
Boursier	M. Jean-Marc Moreillon
Commandant	M. Ugo Fastiggi

Deux membres du conseil communal de Lavey-Morcles font partie du conseil intercommunal : MM. Serge Bochatay et David Boutay.

### **Effectif**

La Protection civile vaudoise dispose de deux types de formations :

- la formation d'intervention régionale (FIR), qui peut être mise sur pied dans l'heure. Chaque membre de la FIR, incorporé sur une base volontaire, est soumis au port du pager ;
- la formation d'appui régionale (FAR), qui entre en service dans les 6 heures suivant l'alarme. Cette dernière passe par le réseau téléphonique fixe et/ou mobile.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de la formation de base. Le déclenchement de ces groupes d'alarme est assuré par le centre de traitement des alarmes (CTA) des sapeurs-pompiers. Chaque ORPC dispose d'un service de piquet qui est assuré toute l'année par du personnel de milice et/ou professionnel :

Effectif réel :	212
FIR :	53
FAR :	159

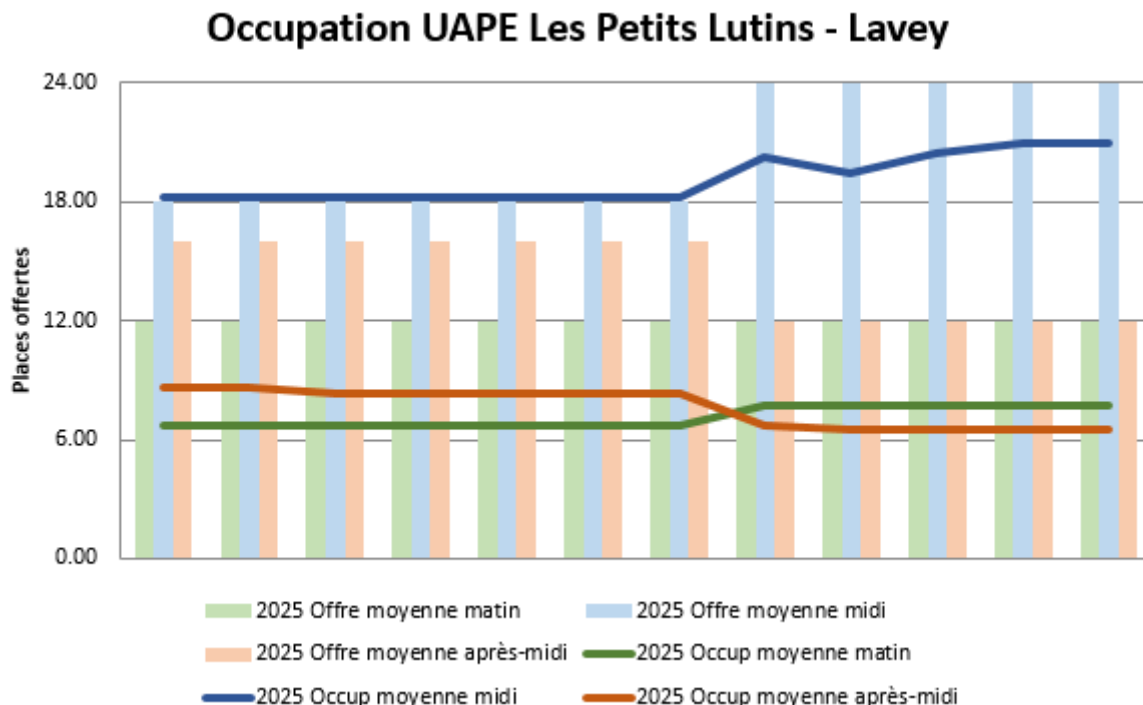
### **Jours de service**

Le nombre de jours d'engagement a légèrement diminué par rapport à 2024. Comparaison des engagements : 2024 = 1'740 jours de service, pour 2025 = 1'478 jours de service.

# SERVICE SOCIAL

## UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

A l'UAPE de Lavey-Morcles, Les Petits Lutins, on observe toujours un bon taux d'occupation à midi.



Pour rappel, le service d'accueil de jour des enfants de la région est géré par l'AJE, désormais dissociée de l'ARASAPE au niveau de sa gouvernance. En collaboration avec la commune, l'unité d'accueil de Lavey-Morcles, appelée « Les Petits Lutins » et installée dans le bâtiment scolaire, a vu le jour en 2019. Un nouveau règlement du personnel de l'accueil familial de jour a été adopté en 2024.

## *ARASAPE – District d’Aigle et Pays d’Enhaut*

(Association régionale de l’action sociale)

### Agence d’Assurances Sociales (AAS)

Pour rappel, le déficit résultant de l’ensemble des dépenses liées au fonctionnement des agences des assurances sociales est depuis 2022 subventionné par le canton.

### Gouvernance de l’ARASAPE

Décision a été prise de transférer, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025, à l’ARAS Riviera la gestion du personnel et la responsabilité de la délivrance des prestations de l’action sociale de l’ARASAPE. Le projet s’inscrit dans un cadre de réorganisation territoriale des régions, dont l’objectif principal est d’améliorer l’efficacité des services d’action sociale. Cette réorganisation est prévue pour se dérouler tout au long de l’année 2026 et aboutira à la création de sept Établissements Régionaux d’Action Sociale (ERAS) qui remplaceront les dix Régions d’Action Sociale (RAS).

La décision de confier ces nouvelles responsabilités à l’ARAS Riviera, avec une mise en œuvre anticipée, a été motivée par des difficultés financières et des problèmes de gouvernance rencontrés par l’ARASAPE. De plus, un audit a mis en lumière des problèmes structurels significatifs au sein de cette organisation, qui ont eu pour conséquence la mise en place d’une gestion intérimaire créant une instabilité et une insécurité au sein du personnel, et justifiant ainsi cette transition rapide. Cette démarche vise à garantir une meilleure gestion des ressources et à assurer un service de qualité aux citoyens.

### Accueil de jour des enfants (AJE)

Dès avril 2025, l’ARASAPE a engagé une révision de ses statuts. Cette démarche s’est inscrite dans un contexte marqué par plusieurs évolutions institutionnelles et juridiques majeures, à savoir :

- Le Canton de Vaud prévoit une réforme du statut juridique des régions d’action sociale. Le Comité de direction (CODIR) a choisi d’anticiper cette évolution en adaptant les statuts de l’Association.
- Plusieurs municipalités, appuyées par un postulat déposé au Conseil communal de Villeneuve, ont exprimé le souhait d’une meilleure représentation des conseils communaux ou généraux au sein du Conseil intercommunal.

Cette modification statutaire a eu dans un premier temps pour but de repositionner clairement la mission principale de l’Association autour de l’accueil de jour des enfants, de réorganiser le Conseil intercommunal et de refondre la structure statutaire dans son ensemble. Ce travail a également permis de mettre à jour des statuts devenus obsolètes et d’adapter l’organisation de l’Association aux réalités actuelles du terrain, aux attentes des communes membres ainsi qu’aux évolutions législatives.

Suite à l’information transmise aux municipalités quant à son intention de modifier ces statuts, le Codir de l’ARASAPE a préparé un avant-projet qui a fait l’objet, après examen préalable du Service des communes et du logement, d’une procédure de consultation des municipalités et de leurs conseils généraux/communaux. Une commission consultative a été nommée par le Conseil communal à cette fin, qui émis quelques remarques sans toutefois amender le texte qui lui a été soumis.

Courant 2026, le projet de modification des statuts fera l’objet d’un préavis qui sera soumis à l’approbation du Conseil intercommunal, puis à l’approbation des conseils généraux/communaux de chacune des communes membres de l’ARASAPE.

## *Noël des Aînés*

Le traditionnel Noël des aînés a eu lieu le 13 décembre et a connu, comme à l'accoutumée, un franc succès avec 90 inscriptions. Le repas a été préparé pour l'occasion par l'Auberge de Morcles. Pour rappel, il s'agit d'un événement organisé pour nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année. La Municipalité accompagnée du président du Conseil sont présents à cette occasion et assurent, assistés des employés de l'administration communale, le service du repas, la mise en place et le rangement de la salle.

# SERVICES INDUSTRIELS

---

## *Service des eaux*

### Manuel d'assurance qualité de l'eau (MAQ)

En mai 2023, l'office de la consommation a approuvé le manuel d'assurance qualité de l'eau quant à sa structure. Certains points ont encore dû subir quelques améliorations afin de répondre aux exigences du canton.

Pour rappel, voici quelques-unes des utilisations principales d'un manuel d'assurance qualité de l'eau :

- Assurer la conformité réglementaire : les normes réglementaires définissent les niveaux de qualité de l'eau qui sont considérés comme sûrs pour la consommation humaine. Un manuel d'assurance qualité de l'eau aide les communes à se conformer à ces normes et à prouver qu'elles respectent les règlements en matière de qualité de l'eau.
- Établir des normes internes : en plus des normes réglementaires, les communes peuvent établir des normes internes plus strictes pour garantir la qualité de l'eau. Un manuel d'assurance qualité de l'eau peut aider à définir ces normes internes et à s'assurer qu'elles sont respectées.
- Éviter les erreurs humaines : les processus et les procédures définis dans un manuel d'assurance qualité de l'eau aident à éviter les erreurs humaines qui pourraient compromettre la qualité de l'eau. En suivant les procédures de manière systématique, les employés peuvent éviter les erreurs telles que le mélange de l'eau potable avec de l'eau non potable ou l'omission d'un traitement de l'eau essentiel.

Depuis sa validation, une coordination a eu lieu avec la commune de Bex afin d'assurer la gestion de ce nouveau MAQ. Cela représente une augmentation de la masse de travail à l'administration pour répertorier tous les événements en lien avec le service des eaux.

### Qualité de l'eau potable en 2025

#### **Réseau d'eau**

<b>Réseau</b>	<b>Lavey-Village</b>	<b>Morcles</b>	<b>Lavey-les-Bains</b>
<b>Distributeur d'eau</b>	Commune	Commune	Commune
<b>Provenance de l'eau</b>	Toutes sources	Fontaine-Froide	Rosaire I, Ib Rosaire II Rosaire III

#### **Rapports d'analyses chimique**

Les analyses chimiques s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres (dureté, sels minéraux, oxygène dissous), ainsi qu'aux substances indésirables (fer, cuivre, etc.) ou toxiques (plomb, cadmium, etc.).

Réseau	Unité	Valeur mesurée				Norme	
		Lavey-Village	Morcles	Lavey-les-Bains	Eslex	Valeur de tolérance	Valeur directive
Dureté totale	°F	23.2	17.0	28.3	14.4		> 10
Turbidité	NTU	<0.05	0.16	<0.05	<0.05		< 1.0
Conductivité	µS/cm	404.0	300.0	492.0	257.0		200 - 800
pH		7.2	7.3	7.2	7.2		6.8 - 8.2
Calcium	mg/L	71.8	53.6	94.6	52.4		< 200
Sulfate (SO4-- )	mg/L	81.3	51.3	132.1	14.0	max. 250	10 - 50
Nitrate (NO3-)	mg/L	3.3	0.9	1.7	2.7	max. 40	< 40
Magnésium (Mg++)	mg/L	12.8	8.8	11.3	3.2		< 125
Sodium (Na+)	mg/L	1.9	0.6	1.1	1.7	max.200	< 20
Potassium (K+)	mg/L	0.5	0.1	0.3	0.6		< 5
Chlorures (Cl-)	mg/L	0.9	0.3	0.4	0.9	max.250	< 20

*Dureté : douce (<15 °F) - moyenne (15 à 25 °F) - assez dure (25 à 32 °F) - dure (32 à 40°F) - très dure (> 40 °F)*

### Rapports d'analyses microbiologiques

Les analyses microbiologiques s'intéressent à la contamination de l'eau par les micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires, etc.).

Les germes aérobies mésophiles, d'origine naturelle (sol, eau), sont sans danger pour l'homme et sont tolérés dans une certaine mesure. Ces bactéries sont omniprésentes dans l'environnement. Leur concentration est un indicateur microbiologique qui renseigne sur l'état hygiénique d'une denrée alimentaire. Un nombre élevé de colonies est un indice laissant supposer une contamination de l'eau potable par le sol ou suite à des temps de séjour trop long dans les réservoirs et les conduites.

Les Escherichia coli et les entérocoques sont des indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales (épandage de purin, eaux usées, etc.). Ces bactéries se développent dans les intestins des hommes et des animaux à sang chaud. Dans la plupart des cas, elles ne sont pas pathogènes.

Réseau		Valeur mesurée			Norme	
		Lavey-Village	Morcles	Lavey-les-Bains	Eslex	Valeur Maximale
Germes mésophiles	aérobies	<10	<10	<10	<10	300/ml
Escherichia coli		0	0	0	0	0/100 ml
Entérocoques		0	0	0	0	0/100 ml

## Pollution de l'eau

L'année 2025 a été marquée par un épisode de pollution de l'eau à Morcles. La pollution a duré du 31 juillet au 8 août 2025. Des informations ont été transmises directement aux habitants de Morcles afin de les renseigner sur les mesures à prendre. Des bouteilles d'eau leur ont été distribuées durant cette période. Une communication a également été faite par le biais des différents canaux de communication de la commune.

## Réservoir de Morcles

Les travaux du réservoir de Morcles ont débuté en été 2025 par les fouilles et la pose de tubes, en préparation de la construction du réservoir prévue en 2026.

## *Nuit des Perséides*

Les Perséides, constituées de débris de la comète Swift-Tuttle, sont visibles chaque année entre le 10 et le 15 août. En 2025, le pic d'intensité a été observé dans la nuit du 12 au 13 août, offrant aux observateurs la possibilité de voir plus d'une cinquantaine de météores par heure.

Notre commune, comme 250 autres communes de suisse romande, a de nouveau participé à cette « manifestation » consistant à éteindre tout l'éclairage public, le but étant que tout un chacun puisse admirer le passage d'étoiles filantes sans pollution lumineuse. Les amateurs ont été gâtés cette année. Les conditions d'observation étaient en effet particulièrement favorables, la météo était clémente, avec des températures agréables et un ciel dégagé

# CONCLUSION

---

Durant l'exercice 2025, la municipalité a conduit les affaires communales avec rigueur et sens des responsabilités, en veillant à concilier au mieux les intérêts de la commune et ceux de ses habitants. Pour le traitement de dossiers complexes, elle s'est appuyée ponctuellement sur des compétences spécialisées dans des domaines variés tels que le droit, la construction, les réseaux d'eau ou encore l'informatique.

Plusieurs préavis importants ont été adoptés au cours de l'année, ouvrant la voie à des réalisations concrètes. L'aménagement d'un trottoir le long de la Route Neuve ainsi que la réalisation d'un nouveau réservoir pour le village de Morcles illustrent la volonté de renforcer les infrastructures communales et la sécurité des habitants.

Sur le plan financier, les comptes 2025 présentent un excédent de revenus de Fr. 520'976.73, reflet d'une gestion maîtrisée et de recettes fiscales supérieures aux prévisions. Cette situation conforte la capacité de la commune à investir dans des projets d'avenir tout en préservant son équilibre budgétaire.

La municipalité tient à exprimer sa sincère reconnaissance à l'ensemble du personnel communal pour son engagement constant et son sens du service public, essentiels au bon fonctionnement de la collectivité.

Au terme de cette législature, la municipalité adresse également ses remerciements à ses membres pour leur engagement au service de la commune, en particulier à celles qui ne poursuivront pas leur mandat.

Forte de ces résultats, la municipalité aborde l'année à venir avec confiance et détermination, poursuivant son engagement en faveur d'un développement harmonieux et durable de la commune, au service de l'ensemble de la population.

# DÉCISION

---

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 05/2025 du 17 février 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

- d'adopter le rapport de la municipalité sur la gestion 2025
- d'adopter les comptes 2025 arrêtés au 31 décembre 2025 tels que présentés
- d'en donner décharge à la municipalité

**Adopté par la municipalité dans sa séance du 5 mai 2026**

- Annexes :**
- bilan 2025
  - comptes par ordre administratif 2025
  - comptes par nature 2025
  - investissement, comptes par nature 2025
  - explications de comptes